

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
25 novembre 2021

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 16 OCTOBRE 2021	5
V- TRANSITIONS.....	7
Mobilités douces.....	7
o approbation du plan « Sceaux à vélo – 2022-2026 ».....	7
o adhésion au comité d'itinéraire de La Véloscénie.....	7
VI- DOMAINE COMMUNAL	26
Secteur de projet de la place du général de Gaulle : indemnisation d'éviction commerciale.....	26
Régularisation foncière au 106 rue Houdan.	28
Régularisation foncière au 7 rue Gaston-Levy.	32
VII- HABITAT	33
Convention de cohabitation intergénérationnelle avec les associations Ensemble 2 générations, Héberjeunes, Homiz et Pari Solidaire.	33
VIII-ENFANCE	36
Renouvellement du titre « Ville amie des enfants ».	36
IX- SENIORS	43
Poursuite de l'engagement de la Ville en faveur des séniors par la labellisation « Ami des Aînés ».	43
X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	48
Désignation d'un délégué suppléant du conseil municipal au sein du Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux.	48
SIFUREP – communication du rapport d'activité 2020.....	50
SIGEIF – communication du rapport d'activité 2020.	52
SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2020.	54
XI- AFFAIRES FINANCIÈRES	58

Approbation des taux des différentes taxes applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2022 : taxe sur la publicité extérieure, taxe d'aménagement, taxe de séjour et taxe de dispersion des cendres.....	58
Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n° 3.....	59
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - années 2017 à 2020.	63
XII- RESSOURCES HUMAINES	64
Approbation de la convention de participation en matière d'assurance statutaire.....	64
XIII-VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS.....	65
Motion de Sceaux Ensemble en faveur de la mise en place de bonnes pratiques en vue de l'amélioration de la réduction de 5% des gaz à effet de serre et de l'amélioration de la résilience climatique de la Ville.	65
XIV-QUESTIONS DIVERSES.....	72
XV- DÉCISIONS DU MAIRE	73
XVI-QUESTIONS ORALES	73
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	73
Question orale de Mme Maud BONTE.....	76
Question orale de Jean-Christophe DESSANGES	78
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	79
Question orale de M. Fabrice BERNARD	82
Vœu de Sceaux Ensemble en faveur de la mutualisation des services de police municipale de Sceaux avec ceux des villes limitrophes, adressé aux communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.	83

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je vous propose de désigner le jeune et toujours fringant Théophile Touny et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Merci, Monsieur le Maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze

- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent.
- ✓ Catherine Palpant, en retard, a donné pouvoir à Roselyne Holuigue-Lerouge.
- ✓ Nadine Lacroix, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault.

M. le maire

Merci, Monsieur Touny.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 16 OCTOBRE 2021

M. le maire

Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2021 ?

Christiane GAUTIER

Je n'ai pas de remarques à faire sur le procès-verbal, mais je souhaiterais néanmoins intervenir si vous le permettez.

M. le maire

À quel sujet ?

Christiane GAUTIER

Je vois certaines personnes dans l'assemblée qui ne portent pas leur masque alors que ce serait quand même mieux de le faire compte tenu de la recrudescence de l'épidémie.

Je voulais aussi vous remercier d'avoir tenu compte de mon observation selon laquelle les informations relatives à la vaccination n'apparaissaient plus sur le site Internet de la Ville. Elles sont réapparues le 23 novembre et j'en suis satisfaite. La seule chose qui n'est pas réapparue, c'est le respect des gestes barrière. On voit bien qu'ils sont moins bien respectés. Or il est important que chacun les respecte, car l'épidémie repart à la hausse avec le risque d'entraîner de nouvelles restrictions. Je vous remercie.

M. le maire

Très bien. Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Une remarque purement technique. J'ai envoyé un mail à Mme Booms pour lui indiquer une erreur dans le relevé de mes propos. Il ne s'agit pas de « *l'école de maths physique* », mais de « *les colles de maths physique* ».

M. le maire

Cela n'a pas été corrigé ?

Xavier TAMBY

Le mail m'a été retourné. Je pense qu'il y a eu un problème d'acheminement.

M. le maire

Merci de bien vouloir le renvoyer et d'en parler à Valérie Dec à la fin de séance de sorte que nous puissions faire les corrections nécessaires.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

V- TRANSITIONS

Mobilités douces

- **approbation du plan « Sceaux à vélo — 2022-2026 »**
- **adhésion au comité d'itinéraire de La Véloscénie**

Patrice PATTEE

Merci, Monsieur le maire.

J'ai quand même envie d'ôter le masque pour que ce soit un peu plus audible, si vous me l'autorisez.

Nous vous proposons ce soir d'approuver le plan vélo 2022-2026, le troisième du genre. Je vous ferai grâce de la lecture du rapport, car vous savez tous pourquoi nous portons ce sujet dans cette commune.

Je veux quand même dire que la ville de Sceaux poursuivra ses travaux d'amélioration et de confortement de l'espace public pour le rendre encore plus favorable aux circulations actives, et en particulier au vélo et à la marche à pied.

Le troisième plan vélo, le plan vélo 2022-2026, mettra par ailleurs l'accent sur l'accompagnement des Scéens à la pratique du vélo. Nous nous appuyerons notamment sur l'association Sceaux à vélo, constituée l'an dernier pour développer encore davantage cet accompagnement.

Le plan vélo s'articule autour de huit axes :

Axe 1 : être autonome à vélo à 11 ans.

Ce premier axe, qui est une déclinaison de la loi LOM, porte sur le savoir rouler. Notre ambition est de lancer, dès cette année scolaire, l'apprentissage de la pratique du vélo chez nos élèves des écoles primaires, du CP au CM2. La Ville de Sceaux se propose de compléter ce dispositif contenu dans la loi LOM par un quatrième module visant à l'enseignement de l'autoréparation afin d'apporter une autonomie totale aux enfants.

Ce premier axe est décliné en 5 actions majeures.

- ✓ Constituer une équipe pour accompagner au développement de la pratique du vélo.
- ✓ Déployer le programme savoir rouler auprès des enfants du CP au CM2. Pour cette première année, nous allons cibler les trois dernières années du cycle primaire, CE2, CM1 et CM2.
- ✓ Constituer une équipe à l'enseignement de l'autoréparation.
- ✓ Aménager des espaces de stationnement de vélos dans chaque école. Quelques aménagements ont été réalisés pour permettre le stationnement des vélos dans certaines écoles, mais ceux-ci sont encore insuffisants. Si l'on veut amener les enfants à se rendre à l'école à vélo, accompagnés par leurs parents pour les plus jeunes, il est nécessaire d'aménager du stationnement sécurisé à l'entrée des écoles.

- ✓ Mettre en place une flotte dédiée à la pratique du vélo pour tous les âges dans chacune des écoles.

Axe 2 : Mobili’Kids

Ce deuxième axe est également connu sous l’appellation « rues écoles ». L’idée est de tranquilliser les abords immédiats des écoles. Fort heureusement, beaucoup de Scéens accompagnent leurs enfants à pied le matin, plus rarement à vélo. Seule une minorité utilise la voiture, mais cela génère des nuisances et représente un danger pour tous ces piétons situés aux abords des écoles. Il y a donc un problème de sécurité et bien évidemment un problème d’environnement et de pollution lorsqu’il y a aux abords de certaines écoles une noria de véhicules arrêtés devant l’entrée avec le moteur qui tourne.

Pour cela, nous allons travailler sur l’identification d’itinéraires sécurisés vers les écoles. Des travaux ont déjà été engagés sur l’école du Petit Chambord après une enquête réalisée auprès des parents. Certains parents nous disent en effet hésiter à accompagner leur enfant à pied ou à vélo en raison de certains points noirs.

Axe 3 : Prolonger l’autonomie des seniors.

C’est un sujet que nous avons déjà abordé en 2015. Il s’agit de faire découvrir aux seniors des vélos adaptés, ceux-ci n’ayant parfois pas tout à fait la même assurance, voire le même équilibre que des personnes plus jeunes. Nous nous étions appuyés sur l’intervention d’un ergothérapeute qui avait pu faire découvrir des vélos adaptés, et plus particulièrement des tricycles.

Ces dispositifs présentent l’avantage de préserver l’autonomie des personnes âgées qui n’ont parfois plus la possibilité de se déplacer seules et permettent en outre le maintien d’une petite activité physique.

Axe 4 : Sceaux, laboratoire ville vélo.

Cette labellisation peut vous paraître un peu prétentieuse, mais c’est une réalité. C’est en tout cas le regard que portent les collectivités que nous côtoyons sur notre ville. La ville de Sceaux a souvent innové dans le domaine du vélo et nous entendons poursuivre sur cette voie en engageant plusieurs actions :

- ✓ Partenariat Ville/bailleurs pour développer l’usage du vélo dans les résidences sociales.
- ✓ Être une ville d’accueil pour les services d’expérimentation vélo. La créativité est grande dans le domaine du vélo. Il est par conséquent intéressant de proposer à des start-up qui imaginent de nouveaux services pour rendre l’usage du vélo encore plus aisé de les expérimenter sur la ville.
- ✓ Animation de la communauté Géovélo de Sceaux. La ville s’est fait remarquer au mois de mai dans le cadre du challenge « Mai à vélo » par le nombre de kilomètres engrangés sur Géovélo par les Scéens. Nous avons donc mis en place un partenariat avec Géovélo pour dynamiser cette communauté de cyclistes sur la ville.

- ✓ Voies départementales à 30 km/h. C'est un axe sur lequel nous travaillons et qui peut être considéré comme novateur, puisque peu de communes l'ont fait. Je vous rappelle que le maire a pris un arrêté le 1^{er} avril 2021 pour étendre la limitation de vitesse à l'intégralité de la voirie sur la ville, y compris à la voirie départementale.

Vous le savez, l'opposition l'a dit, ce n'est pas parce qu'il existe un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h que cette vitesse est respectée. Il faut donc trouver des aménagements, comme nous l'avons fait sur la voirie communale où nous constatons qu'après une bonne dizaine d'années d'existence du 30 km/h, la limitation est généralement bien respectée. Nous avons pour ambition d'atteindre le même objectif sur la voirie départementale.

Axe 5 : Sceaux connecté à la Métropole du Grand Paris.

- ✓ Intégration du plan vélo régional (RER V) : Sceaux n'est pas isolé. La commune est intégrée à part entière dans le territoire de la Métropole et de la Région. Les Scéens devront pouvoir utiliser les infrastructures vélo qui se dessinent à l'échelle régionale ou métropolitaine. Nous prenons donc notre part à l'élaboration du RER V, projet lancé par le collectif Vélo Île-de-France que vous connaissez bien.
- ✓ Participation à l'élaboration du plan vélo départemental
- ✓ Création d'une quatrième station Vélib' en face de l'hôtel de ville dans les six mois à venir. Les délais sont longs, car imposés par ENEDIS, mais nous avons pour objectif la mise en service de cette nouvelle station mi 2022.

Axe 6 : Sceaux, jalon du cyclotourisme dans le Grand Paris.

Le cyclotourisme se développe très bien en France et a probablement été boosté par la période de confinement. Mais le cyclotourisme a sa place également en Île-de-France. Nous entendons jouer cette carte, car nous avons la chance d'habiter un territoire de qualité offrant de nombreux intérêts tant sur le plan culturel, que patrimonial ou paysager. Cela est d'autant plus pertinent que la ville de Sceaux est traversée par la Véloscénie (V40) qui est appelée à se développer et dont l'animation est assurée par les Offices de tourisme de Chartres Métropole et de l'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Axe 7 : Mairie de Sceaux éco-responsable :

La ville de Sceaux promeut l'usage du vélo auprès de ses agents depuis longtemps. Elle a d'ailleurs mis en place le régime d'indemnités kilométriques, appelé aujourd'hui Forfait Mobilités en dérogation avec la réglementation de l'époque qui n'autorisait pas les collectivités locales à le faire.

Parallèlement, la ville de Sceaux s'est dotée d'une flotte de vélos qu'elle met à la disposition de ses agents. Nous souhaitons aller plus loin en travaillant sur la mise en place d'un plan mobilités dont nous parlerons probablement dans les mois à venir.

Axe 8 : La ville de Sceaux, au cœur d'un réseau d'acteurs.

La Ville de Sceaux travaille avec l'antenne de l'association Mieux se déplacer à Bicyclette dont nous avons facilité la création l'an dernier. Nous souhaitons en outre poursuivre le dialogue et la concertation avec les communes voisines, les associations et les différents acteurs locaux.

Voilà, Monsieur le maire, les grandes lignes de ce plan vélo 2022-2026.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur le maire,

Monsieur Pattée, bravo ! Oui, bravo, car réussir à présenter un plan vélo qui engage sur cinq ans, jusqu'en 2026, en ne mentionnant qu'une seule fois les itinéraires cyclables aménagés et sans jamais parler des pistes cyclables relève de l'exploit. Il est vrai que le plan précédent ne les mentionnait qu'à deux reprises et sans qu'aucune action pratique n'en découle.

Sur la forme, vous nous aviez habitués à des notes de présentation plus bavardes (26 pages) et plus denses dans le plan vélo 2016-2020 contrastant avec celle-ci (juste une page et demie), déclinant un plan d'action en 8 axes et 23 actions étayées par des croquis simplistes et des commentaires indigestes destinés on ne sait à quel public, mais pas à des conseillers municipaux devant se prononcer sur le fond.

La conception de ce document, aussi peu qualitatif que quantitatif, a tout de même été facturée plus de 23 000 € à la Ville par la société Ecodev. Apparemment l'association scéenne MDB, acronyme de Mieux se déplacer à Bicyclette qui milite « *pour le développement d'aménagements cyclables de qualité pensés par et pour les cyclistes en dialoguant avec les élus* » semble ne pas avoir été invitée à l'élaboration de ce plan d'action.

Revenons maintenant sur le fond. La non-mention des pistes cyclables et des itinéraires cyclables aménagés ne nous surprend pas, car ne vous ne vous êtes jamais caché, Monsieur le maire, d'être opposé à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées. Vous l'avez déclaré à plusieurs reprises, invitant les cyclistes à cohabiter sur les mêmes voies que les voitures, les bus et les camions, chacun devant faire attention à l'autre. Vous avez systématiquement refusé de prendre part au vote sur nos motions et vœux concernant les pistes cyclables, l'un de nos engagements politiques visant à sécuriser les Scéens dans leurs déplacements à vélo sur les axes principaux de la ville et à maintenir l'attractivité de la ville.

Vous avez signé le permis de construire du projet Charles de Gaulle empêchant définitivement la réalisation de pistes cyclables et rendant impraticable le carrefour où passent plus de 20 000

véhicules par jour. Ce faisant, vous méconnaissiez les préconisations du CEREMA qui indique la nécessité de réaliser des itinéraires cyclables au-delà d'un flux véhicule supérieur à 4 000 véhicules jour.

C'est ce que de nombreux Scéens, associations et associations de vélos, comme MDB, ont exprimé au cours de l'enquête publique relative au déclassement de la voirie départementale. Le commissaire enquêteur ne s'y est pas trompé en émettant trois réserves à lever de façon à insérer un passage sécurisé pour les vélos dans les deux axes de la rue Houdan, sur le rond-point Charles de Gaulle et à définir un itinéraire réaliste et sécurisé sur l'axe Fontenay-Voltaire.

Aucun de ces aménagements futurs n'est mentionné dans ce plan vélo, ni le rappel qui devrait motiver ce plan de la stratégie nationale bas carbone, de faire passer la part modale du vélo dans les déplacements de 9 % en 2024 à 12 % en 2030 grâce à la mise en place d'infrastructures cyclables qui, rappelons-le, sont entièrement financées par l'État, la Région et le Département.

Je salue les actions pionnières mises en place par la Ville depuis 2007 : ouverture des sens interdits aux cyclistes, franchissement des feux rouges, zones de rencontre. Alors que la moitié des déplacements en voiture font moins de 5 km, ces mesures n'ont pourtant pas suffi à inciter une majorité de Scéens à abandonner la voiture pour le vélo malgré les bénéfices en termes de coût, de santé et de réduction de gaz à effet de serre.

Encourager la pratique du vélo chez les enfants de plus de 11 ans, les adultes, les seniors, voire les résidents d'EHPAD est un préalable évident pour la pratique du vélo qui se heurte au sentiment d'insécurité des cyclistes sur les voiries non équipées.

La modération de la vitesse en ville à 30 km/h que vous avez généralisée depuis avril de cette année n'est pas non plus la condition suffisante donnant aux cyclistes le sentiment de sécurité qui leur permet de s'affranchir du trafic routier.

Monsieur Pattée, vous voulez encourager l'autonomie à vélo des enfants de plus de 11 ans qui se rendent dans leur établissement scolaire ou à leurs activités. Vous voulez sécuriser les abords des établissements scolaires et les trajets école/domicile. Vous reconnaissez donc ainsi le danger de la voiture pour les piétons et les vélos sur l'ensemble du parcours. La solution Carapattes, celle de mettre les vélos dans le bus, est une solution anecdotique bien éloignée du projet mis en avant de faire circuler à vélo les enfants à moins que ce soit sur les trottoirs, solution qui se pratique largement aujourd'hui et qui met en danger les piétons.

Des solutions pour favoriser largement l'usage des vélos passent par des pistes cyclables sécurisant cyclistes et piétons, maillant le territoire afin de connecter les villes entre elles. Ce n'est pas que mon opinion. C'est la conclusion du CEREMA qui fait référence à des études nationales et internationales venant de pays où la pratique du vélo est déjà prépondérante.

C'est le premier des quatre axes du plan vélo national, « *Développer des aménagements cyclables pour améliorer la sécurité routière et encourager la pratique du vélo* », afin d'arriver aux objectifs rappelés plus haut de porter la part modale du vélo dans les déplacements jusqu'à 12 % et d'agir ainsi sur l'urgence climatique.

Le deuxième axe du plan national, c'est la lutte contre le vol des vélos, véritable obstacle à son utilisation. Nous sommes favorables au cadenas partagé, aux arceaux destinés à des arrêts minute, au gardiennage communautaire, mais aussi à la création d'espaces clos sécurisés non mentionnés dans ce plan, et qui devraient être intégrés dans le cadre des réaménagements de la Ville tels que le projet Charles de Gaulle ou la rénovation des Blagis.

La réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés, de parkings sécurisés sont les sujets que vous aurez à porter et à défendre, Monsieur Laurent, dans le cadre de la présidence de la commission des transports et des mobilités que vient de vous confier la Présidente de la Région, Valérie Pécresse. Il s'agira pour vous, dans cette nouvelle fonction, non pas de faire savoir, mais de faire réellement, à Sceaux, comme dans les autres communes de la région.

En tout état de cause, nous considérons que ce plan vélo reste très en deçà des objectifs que nous aurons à atteindre dans un avenir proche. Vous restez sur des solutions insuffisantes. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

Voilà en effet une affaire d'importance qui va conditionner en partie la lutte contre la pollution, les gaz à effet de serre et autres inconvénients majeurs qui commencent à apparaître de façon très sérieuse et risquent par la suite de nous coûter très cher.

Je ferai d'abord des observations sur le texte présenté par Monsieur Pattée. De nombreux objectifs sont énoncés, mais ils sont souvent bien trop vagues pour que l'on soit certain de leur application.

Quelques remarques ponctuelles.

Axe 1 : Être autonome à 11 ans.

On parle de mobilité parents/enfants sur des parcours courts domicile/école sans utiliser le plan de pistes cyclables proposé par MDB Sceaux pour relier les équipements sportifs et culturels de la ville afin que, du plus jeune au plus âgé, chacun puisse rouler en toute sécurité, plutôt que de promettre des pictogrammes et autres effets visuels dont l'efficacité n'est pas toujours prouvée. La constitution d'un réseau d'itinéraires sécurisés et continus en direction des autres villes s'impose pour que l'ambition de faire pratiquer la petite reine par un maximum de gens soit réelle.

Pour l'instruction des formateurs, rappelons que MDB Sceaux a déjà des instructeurs habilités à apprendre la pratique du vélo aux enfants. Un partenariat est à établir pour les collégiens et les lycéens.

Axe 2, Mobili'Kids

- ✓ Action n° 1 : Rues écoles sécurisées
- ✓ Action n° 2 : Identifier et équiper des itinéraires sécurisés vers chacune des écoles

Je pense qu'il faudrait y ajouter la formule suivante : « *en reprenant les préconisations de plans de pistes cyclables de MDB reliant les établissements scolaires entre eux* »

Axe 3 : Prolonger l'autonomie des seniors

Utiliser le terme « *maintenir* » plutôt que « *prolonger* », qui est un terme médical laissant entendre une longue agonie et qui déprécie les personnes.

S'agissant de l'introduction de vélos dans les établissements pour personnes âgées, cette action semble bien vague. Aucune action n'est prévue pour les seniors valides. Ce chapitre n'est pas étudié sauf à travers le miroir spécifique des maisons de retraite.

Axe 5 : Sceaux, connecté à la Métropole du Grand Paris

- ✓ Action n° 1 : Intégrer le RER V

La question est d'actualité, mais aucune proposition n'est faite. Il s'agit d'une simple mention. À tout le moins, la partie scéenne du RER V doit être étudiée en fonction des préconisations du Collectif Vélo Île-de-France dont vous avez parlé. Il faudrait faire passer la liaison Est/Ouest par la D74 et D75, au bas des Blagis, et éviter que la Coulée verte ne devienne une autoroute à vélos déjà trop surchargée, d'autant que les cyclotouristes de la Véloscénie passeront également par cet itinéraire.

J'ajouterai que le fait d'élargir la Coulée verte dans le nord de Sceaux aura pour conséquence la destruction importante d'arbres, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Sans compter bien sûr les difficultés de circulation pour les piétons et les problèmes de sécurité que pourrait engendrer le passage de nombreux vélos à cet endroit si cette proposition était acceptée par les différents partenaires.

En conséquence, il faut prévoir un axe Nord/Sud comme la D63, avenue Jules Guesde, veiller à l'apaiser et à sécuriser son parcours. Il est aussi judicieux de proposer une piste cyclable sur la D60, sur l'Allée d'Honneur et l'avenue Charles Perrault pour le transit des collégiens et des lycéens de Lakanal et la jonction avec la petite ceinture de l'avenue Le Nôtre.

S'agissant en outre des parkings à vélos, merci de nous rappeler quelle est leur fréquentation ainsi que le nombre de personnes qui utilisent journalièrement Vélib' et Zoov sur le territoire de Sceaux. J'en ai terminé sur cette partie. Merci.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire. J'adhère à peu près à tout ce qui a été dit sur ce projet de délibération. Je voudrais néanmoins rajouter quelques observations, pas tant sur le plan lui-même que sur l'existant et sur la pratique actuelle. Je vous fais une remontée de la part de gens que j'ai pu rencontrer et qui m'ont indiqué les choses suivantes. Je vais donc vous les lire.

J'ai trois points. L'un concerne les autorisations de passage au feu rouge, et en particulier les tourner à gauche, l'autre les pistes cyclables évoquées par mes deux collègues précédents et le dernier les indications de circulation à contresens des voitures.

Sur les autorisations de passage au feu rouge, et en particulier les tourner à gauche, elles sont extrêmement dangereuses pour les cyclistes et les piétons, car beaucoup de cyclistes considèrent être prioritaires, ne respectent pas les piétons et s'engagent malgré le passage des voitures au vert. Il faudrait donc les supprimer, sauf quelques rares tourner à droite en faisant en sorte de protéger les piétons.

Sur le sujet des pistes cyclables, mon collègue à gauche s'en est fait l'écho. Elles ne sont pas continues et ne permettent pas d'effectuer des trajets complets du Nord au Sud ou d'Est en Ouest. Elles ne disposent pas de passages protégés, clairs ou en souterrain dans les carrefours les plus fréquentés. Elles sont parfois coupées brutalement par des jardinières ou des blocs de protection. Elles sont mal protégées et encombrées de véhicules à l'arrêt, voire en stationnement. Elles sont glissantes du fait de la présence de feuilles ou de déchets divers. Dans le cas particulier de la Coulée verte, gérée par le Département, elles sont majoritairement mixtes, piétons/vélos, ce qui est particulièrement dangereux. Je pense que nous avons été plusieurs lors de séances de jogging le week-end à en faire les frais.

S'agissant des indications de circulation à l'envers des voitures, elle n'est pas rappelée, ce qui est dangereux en cas de véhicules provenant d'autres communes qui ne pratiquent pas la circulation à l'envers.

De manière plus personnelle, je voterai pour ce plan vélo, car je pense qu'il faut effectivement progresser sur ce sujet. Je suis néanmoins un peu agacé, comme beaucoup de Scéens et d'autres citoyens également, de la politique générale en faveur du vélo, des véhicules électriques, des véhicules hybrides et de cette espèce de stigmatisation permanente et de culpabilisation du véhicule classique à essence ou diesel. C'est assez fatigant. Je pense qu'à un moment donné, certains citoyens, à Sceaux comme ailleurs, finiront par en avoir un peu marre.

De ce point de vue, je souhaitais vous poser une question un peu plus personnelle, Monsieur le maire : êtes-vous prêt à renoncer à votre véhicule de fonction et à faire tous vos déplacements à vélo ?

Je vous remercie.

Sceaux, le 25 novembre 2021

Liliane WIETZEBIN

Bonjour à tous. Quelques mots pour compléter ce qu'on dit mes collègues. Je rejoins tout à fait les remarques de Christiane Gautier sur la forme des documents qui nous ont été fournis. On y trouve finalement assez peu de choses, peut-être trop peu de choses en regard de ce qui sera fait ou a été fait, ce qui est très dommage. Ce sont des éléments très succincts, des phrases sibyllines, une mise en graphique un peu enfantine, avec même des incohérences, puisque le graphique de la deuxième page du plan vélo présente 5 axes alors qu'on nous en décrit 8 par la suite. Cela jette donc un peu de confusion. Il n'y a en outre ni budget ni calendrier. Je trouve cela un peu limite.

Quelques points sur le fond. On n'a pas parlé de la Véloscénie qui nous a été présentée. Ceci n'a rien à voir avec un plan vélo. Il s'agit plutôt d'un plan touristique. Cela ne concerne pas les Scéens à vélo. Pourquoi ne pas l'acter dans la rubrique tourisme plutôt que dans la rubrique vélo ? Et j'ai un peu rigolé en voyant que, dans la signature tripartite, figurait à deux reprises le nom de Philippe Laurent. C'est juste un petit clin d'œil.

Nous avons la chance à Sceaux d'avoir une association extrêmement dynamique qui s'appelle MDB Sceaux à vélo. Il est vraiment nécessaire de l'associer à la Ville et je crois que vous travaillez ensemble sur certains sujets. Il y a eu des succès avec le vélo-école. C'est donc quelque chose qu'il faut poursuivre et vraiment travailler de concert avec cette association qui est très ouverte et force de propositions. C'est une chance pour Sceaux de l'avoir. Je préconise vraiment de s'appuyer sur elle. On la voit assez peu citée dans ce plan vélo. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point concerne le RER V. Le plan vélo s'établit sur une durée de 5 ans. Dans 5 ans, le RER V aura été structuré et existera. Or, l'on ne voit pas dans ces documents le projet de la Ville pour ce RER V. Nous avons écouté les propositions des uns et des autres. Beaucoup d'idées circulent, mais quelle la vision de la Ville sur le sujet ? Comment travaille-t-elle avec le Département et la Région ? Le sujet est complexe et l'on ne voit pas ici l'effort fait en direction des partenaires de la Ville. Comment les choses s'organisent-elles et de quelle manière la Ville de Sceaux peut-elle avoir une impulsion sur ce sujet ?

J'avais deux questions. On parle de constituer une équipe municipale pour accompagner les enfants. Qu'est-ce que cela veut dire ? Constituer avec qui ? Comment ? Comment tout cela va-t-il fonctionner ? Voilà les points principaux que je voulais soulever en complément de ceux de mes collègues.

Maud BONTE

Bonsoir, Monsieur le maire. Bonsoir à tous.

En ce qui concerne la Coulée verte, c'est un axe important du plan vélo qui connaît une telle affluence, surtout le week-end, que les voies sont très chargées. L'attention doit être tout particulièrement portée au niveau du belvédère, cette plateforme située le long du lycée Marie Curie où une seule allée contraint piétons et vélos à cohabiter sur plusieurs centaines de mètres. Je vous fais part de l'inquiétude, voire de l'agacement des usagers piétons qui ont toujours un vélo qui les talonne et les effraie, eux et leurs enfants. Si un aménagement pouvait être fait, je pense qu'ils vous en seraient reconnaissants.

Deuxième point, et c'est une demande d'ordre pratique, vous avez installé le long du petit parc de la Ménagerie une station de gonflage et de réparation pour vélo qui est à la disposition du public. La demande est la suivante : pourriez-vous installer une seconde station de gonflage et de réparation au sein des Blagis à destination des cyclistes ces prochaines semaines, d'ailleurs peut-être avec un système moins raide pour les doigts des enfants ou des dames ?

Je vous remercie.

M. le maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur Pattée va pouvoir répondre à un certain nombre de sujets. Je lui laisse la parole.

Patrice PATTEE

Nous ne nous attendions pas à ce que ce plan vélo ne vous fasse pas réagir. Je crois pouvoir dire encore ce soir qu'il y a d'un côté les diseurs et de l'autre les faiseurs. Je n'ai pas chronométré le temps durant lequel Mme Gautier a parlé et je ne connais pas le nombre de pages qu'elle a lues, et elle a effectivement raison, nous sommes en deçà de ce qu'elle dit. Mais nous agissons. Il peut vous paraître surprenant que ce plan vélo se limite à une page et demie. Il vous déconcerte de par sa présentation très graphique, mais je crois que l'important est d'afficher des axes et des actions. Bien évidemment, tout cela se décline au quotidien.

Vous avez beaucoup parlé du RER V. Je peux simplement vous dire que nous avons participé hier après-midi à une réunion de travail pilotée par la Région qui réunissait des associations, les départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine et différentes communes pour réfléchir à une solution sur la grande ceinture du RER V. C'est un sujet que vous connaissez bien, puisque nous en avons débattu lors d'une réunion publique pour savoir s'il faut passer par la RD 60 ou la RD 74-75. Aujourd'hui, un consensus se dégage pour faire passer cette ligne GC au niveau des Blagis sur la RD 74-75, y compris dans le Val-de-Marne alors qu'il y a un an, il était question de la faire passer dans le centre-ville de Sceaux, sur la RD 60. C'est un travail quotidien auquel la ville de Sceaux est associée. Nous pouvons considérer que le schéma qui se profile aujourd'hui est concerté avec l'association Sceaux à vélo, et plus globalement avec les cyclistes. Le point nodal de cette concertation a été le débat public lors de la journée du vélo en ville au jardin de la Ménagerie. Nous

Sceaux, le 25 novembre 2021

avons reçu le compte rendu de cette réunion qui laisse apparaître clairement que la RD 74-75 sera retenue. Cela pose néanmoins question. La Région a défini un cahier des charges avec une voie bidirectionnelle de 4 mètres de large. Où peut-on faire passer une piste cyclable sur ces voiries départementales qui sont un peu étriquées ? Mais le sujet avance et la Ville de Sceaux participe activement à l'élaboration de ce RER V.

Vous avez parlé les uns et les autres de la Coulée verte. Vous avez raison, il existe aujourd'hui un conflit d'usage. J'ai accompagné notre élue départementale avec Konstantin Schallmoser pendant plus de deux heures sur toutes ces voies départementales, et sur la Coulée verte en particulier, pour convenir des aménagements à mettre en place pour séparer piétons et cyclistes. Le volume des cyclotouristes est pour l'instant encore un peu marginal. C'est un chantier sur lequel nous ne pouvons être qu'instigateurs de solutions puisqu'il s'agit d'une infrastructure départementale. La Coulée verte, c'est un chantier. La ligne GC, c'est un chantier sur lequel nous travaillons. Nous aurions pu faire un plan vélo de 50 ou 200 pages et même y glisser tous les comptes rendus des différentes réunions avec le Département et la Région. Nous avons souhaité nous en tenir aux grandes lignes directrices, car cela nous paraissait plus pertinent et plus didactique.

Madame Gautier, vous nous amusez beaucoup lorsque vous dites que le plan vélo a coûté 23 000 euros à la Ville. Là encore, vous avez une lecture très superficielle des choses. Le plan vélo qu'on vous propose ce soir n'a rien coûté, si ce n'est du temps de la part des élus et des agents de la Ville qui l'ont élaboré. Les 23 000 euros correspondent au plan mobilité de l'administration visant à faire changer les pratiques de déplacement domicile/travail des 400 agents de la Ville. Il s'agit d'un travail de fond avec un diagnostic lourd, des actions à mener et un travail en ateliers. Si vous considérez qu'il s'agit d'une dépense importante, vous devriez vous renseigner sur ce que représente le fait de travailler avec 400 personnes pour les faire changer de pratique.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas eu de résultats depuis 2007. Je suis un peu désolé. Je vous l'ai déjà dit, je trouve dommage que les personnes qui prennent la parole ici ne pratiquent pas le vélo. J'en suis désolé. Je peux vous dire qu'en 2008, je traversais quotidiennement la ville de Sceaux de Robinson à Bourg-la-Reine pour aller prendre le RER à Bourg-la-Reine. Je raconte mon histoire, mais elle est importante. J'étais seul sur mon vélo sur cet itinéraire, rue du Lycée. J'étais seul. Je me faisais invectiver, car je dérangeais les automobilistes. 13 ans plus tard, je constate que sur le même itinéraire, je croise une dizaine de cyclistes et surtout, que l'on ne se fait plus invectiver. La révolution est passée par là. Les automobilistes ont compris que le vélo avait à Sceaux une place privilégiée. Lorsque vous dites ne pas avoir vu la différence, c'est vrai, car nous n'avons pas fait de mesures annuelles de la part modale du vélo par souci d'économies. Je le regrette d'ailleurs, car cela aurait pu nous donner des éléments quantitatifs. Une enquête modale est un processus lourd qui coûte cher. Mais l'on peut néanmoins constater que la présence des vélos sur la voirie communale n'est pas anecdotique, bien au contraire.

Les Carapattes sont anecdotiques. Je suis désolé, mais c'est presque du mépris. C'est quand même le moyen le plus efficace et reconnu dans toutes les communes pour accompagner les cyclistes et les piétons sur le chemin de l'école. Cela n'a donc rien d'anecdotique. Je trouve que vos propos sont presque blessants.

Le vol des vélos est un sujet qui nous préoccupe. Nous avons déployé des choses un peu expérimentales comme le cadenas partagé que vous avez mentionné, le cadenas Sherlock qui n'a malheureusement pas encore trouvé son public, mais qui le trouvera probablement.

En ce qui concerne les parkings sécurisés, nous aurions pu faire un rapport d'une cinquantaine de pages. Nous aurions pu parler de tout ce que nous avons déjà fait et qui ne figure pas dans le plan vélo à venir. Nous avons ainsi aménagé deux parkings sécurisés dans les parkings Charaire et Robinson. Aujourd'hui, ces parkings sont pleins et nous allons les doubler. Voilà quelle est la politique de la Ville de Sceaux en matière de parkings sécurisés.

Monsieur Tamby, je suis assez d'accord avec vous pour ce qui concerne les pistes cyclables. Elles ne sont pas confortables, souvent couvertes de feuilles. Moi-même, je ne les prends pas, car elles sont d'une conception dépassée. Lorsque nous avons parcouru la ville avec notre élue départementale, nous avons attiré son attention sur le fait que ces pistes cyclables n'étaient pas adaptées, car trop anciennes. Elle en convient très justement, car elle est elle-même cycliste. Et c'est là toute la différence. On s'adresse à des gens qui pratiquent le vélo et c'est tout de même plus agréable.

Je ne résiste pas à l'envie de vous lire la conclusion d'un échange de mail que j'ai eu avec la cofondatrice de l'Association Sceaux à vélo avec qui nous avons travaillé sur ce plan vélo. Je vous lirai la dernière phrase de son mail : « *Merci pour ta confiance et pour ces échanges très constructifs. Bien à toi* ». Et c'est une personne qui pratique le vélo. Ce n'est pas vous. C'est une personne qui fait du vélo. Et c'est toute la différence.

S'agissant de la station de gonflage, vous avez raison, Madame Bonté, je pense qu'il serait effectivement bien d'en installer une aux Blagis. J'irai même plus loin puisque notre ambition est d'installer le vélo-école aux Blagis avec un atelier d'auto-réparation. Nous irons donc plus loin que ce que vous proposez.

La Véloscénie, c'est effectivement quelque chose d'un peu singulier, puisqu'il s'agit de vélo tourisme. C'est la raison pour laquelle j'ai marqué un temps d'arrêt dans la présentation du plan vélo puisque j'ai voulu dissocier la présentation de la Véloscénie avec celle du plan vélo, même s'il s'agit dans les deux cas de favoriser la pratique du vélo. Ce n'est donc pas complètement dissocié du plan vélo, même si c'est un peu à la marge.

Il n'y a pas budget. C'est vrai, Madame Wietzerbin. On ne l'a pas chiffré, car dans ce domaine beaucoup d'actions ne coûtent pas très cher, le M12 par exemple. C'est d'ailleurs, Monsieur Tamby, le seul point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous. Le M12 représente la meilleure
Sceaux, le 25 novembre 2021

sécurité que l'on puisse apporter aux cyclistes, et en particulier le tourner à gauche. Je pourrais vous en faire la démonstration, mais je n'en ai malheureusement pas le temps. Je me tiens toutefois à votre disposition si vous le souhaitez.

Le M12, qui est une action majeure en termes de sécurité pour les cyclistes, ne coûte que quelques milliers d'euros. On peut bien évidemment chiffrer tout cela, mais faire bouger les lignes ne se fait pas forcément à coups de millions. Les infrastructures et notamment les pistes cyclables sécurisées coûtent cher. Mais la ville de Sceaux est parvenue à se hisser au niveau auquel elle se situe actuellement en ayant des dépenses assez limitées. Voilà, Monsieur le Maire.

Konstantin SCHALLMOSER

Je voudrais juste faire quelques remarques, notamment sur ce qu'a dit Monsieur Tamby. Les panneaux M12 sont très importants, car ils permettent de doubler les voitures et d'être vu, ce qui est très important pour éviter les situations dangereuses. Le danger pour le cycliste, c'est de ne pas être vu. Les panneaux M12 nous permettent d'être repérés, ce qui est très bien.

S'agissant des pistes cyclables sur les routes départementales, il faut préciser que nous avons travaillé avec Mme Léandri et avec le Département sur toutes les voies départementales pour sécuriser le trajet des vélos, mais les travaux ne relèvent pas de notre compétence directe.

S'agissant des sens interdits, M. Tamby nous dit qu'ils sont dangereux parce qu'il y a beaucoup de trafic traversant. C'est vrai, mais le but, c'est de réduire ce trafic traversant qui est dangereux pour les enfants également. Dans les zones 30, les enfants sont sécurisés et peuvent très bien prendre leur vélo sur ces axes. Il faut donc réduire le trafic traversant dans les zones 30 et l'on y travaille.

Chantal BRAULT

Je voudrais répondre à Mme Wietzerbin sur la manière dont nous allons travailler avec les enfants. Nous avons une certaine maîtrise de la manière dont nous agissons vis-à-vis des enfants. Des animateurs pourront être formés tout spécialement à cela. Le fait d'introduire un stock de vélos dans les écoles permettra de développer encore davantage le travail qui est fait en termes d'éducation autour de ces questions. Il y aura tout un volet accompagnement de la part des équipes. Les enfants pourront être formés à la manière dont on répare un vélo. Il y a toute une éducation à mettre en place. Nous savons le faire et nous avons le personnel compétent pour le faire. Et nous prévoyons la formation des équipes qui seront au plus près de cet accompagnement. Tout cela dans l'idée de rendre les enfants autonomes et de leur permettre d'aller à l'école à vélo en toute sécurité. Cela devrait en outre permettre aux parents de prendre conscience qu'ils ne rentreront pas dans l'école avec leur voiture. Ils en ont parfois envie et se garent sur le trottoir devant l'entrée. C'est aussi une éducation qui se fera et qui se fera par les enfants avec ce que nous aurons introduit par ces formations, par ces ateliers, par des portes ouvertes et l'organisation d'événements dédiés. Nous

allons commencer par l'école du Petit Chambord qui est particulièrement concernée par ces questions.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le maire.

C'est un cycliste qui vous parle et j'aimerais qu'on remette le débat dans le bon sens et qu'on laisse les cyclistes s'exprimer. Je pense que nous avons trop de technocrates qui essaient de gérer nos vies et nos mobilités. Comme l'ont fort bien dit Patrice Pattée et Konstantin Schallmoser, la révolution de la mobilité est en marche. On commence aujourd'hui à changer les usages de déplacement. J'en veux pour preuve les fameux contresens. Alors bien sûr, quand on est derrière un bureau ou dans sa voiture, on voit les choses autrement. Mais le contresens est beaucoup plus sécurisant pour le vélo, car le véhicule arrive face à soi. Je peux vous dire qu'avoir dans une rue étroite des voitures qui vous talonnent est beaucoup plus anxiogène. J'ai moi-même eu un accident, un automobiliste m'ayant heurté par l'arrière.

J'aimerais donc que l'on fasse enfin confiance aux usagers du vélo et qu'on nous laisse prendre de bonnes mesures dans cette ville qui est exemplaire sur le plan de la pratique du vélo. Sceaux est une ville vélo. Qu'on arrête de tout le temps critiquer et ergoter sur tel point ou tel autre !

Merci, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Allardi.

Il me reste répondre à la question personnelle de M. Tamby. Mes déplacements à l'intérieur de la ville se font pour l'essentiel à pied, en vélo à assistance électrique lorsque je vais au Blagis parce qu'il faut monter et parfois même en vélo sans assistance électrique, y compris aux Blagis. Vous avez votre réponse.

Nous passons maintenant au vote sur l'approbation du Plan vélo 2022-2025 après ces échanges intéressants.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire

Vignerons, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Xavier Tamby), deux abstentions (M. Philippe Szynkowski et Mme Liliane Wietzerbin)

M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote.

Nous passons au vote sur la Véloscénie.

Fabrice BERNARD

Excusez-moi, Monsieur le maire, j'ai suivi strictement l'ordre du jour et je m'étais réservé une petite intervention sur la Véloscénie.

M. le maire

Allez-y.

Fabrice BERNARD

Chers collègues, je me permets donc d'intervenir sur ce sujet. Tout d'abord, dans la convention de partenariat qui nous est proposée, on nous joint une carte de l'itinéraire où la ville de Sceaux apparaît entre Paris et Massy, ce qui est assez logique d'un point de vue géographique. Par contre, sur le site officiel de la Véloscénie, la ville de Sceaux n'apparaît pas. Ne sont mentionnées que Paris, ville de départ, et Massy. Qu'en est-il ?

Toujours sur le site officiel, il est fait état du Parc de Sceaux en tant que site patrimonial auquel le cycliste est invité à faire un détour, le cas échéant, lors de l'étape Paris-Massy, mais il n'est pas fait état de la ville de Sceaux. Cet itinéraire cyclable Paris-Massy empruntera la Coulée verte, selon le circuit que nous connaissons tous, c'est-à-dire un parcours traversant la ville qui ne passe pas par le centre commerçant.

À la lecture de la présentation, il semble que la Ville attende des retombées touristiques de cette opération. Nous sommes très réservés sur cette vision pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce nouveau circuit va créer un surplus de trafic cycliste, comme cela a déjà été évoqué par certains de mes collègues, déjà très dense le week-end sur le tronçon de la Coulée verte, ce qui ne manquera pas de créer des problèmes de sécurité, surtout si les efforts de marketing et de communication précisés dans cette convention — un budget consacré par la Véloscénie de 200 k€ par an pour promouvoir ce circuit pendant quatre ans — atteignent leurs objectifs de fréquentation. Cela aura pour conséquence que les cyclistes adeptes de la Véloscénie souhaiteront s'en dégager au plus vite et seront pressés de rejoindre les tronçons du circuit de Massy et d'au-delà afin de profiter de pistes plus dégagées.

En imaginant même qu'une partie de ce trafic puisse être « détournée » afin de faire bénéficier les commerces d'une meilleure fréquentation, nous ne pourrions échapper à une liaison cycliste entre Sceaux, le 25 novembre 2021

la Coulée verte et le centre-ville. Cela supposera des infrastructures et une protection des cyclistes sinon le croisement Coulée verte - rue Houdan, déjà dangereux le week-end, deviendra une zone à risque évidente pour les cyclistes, mais aussi pour les piétons. Nous revenons alors à la question des pistes cyclables indépendantes et sécurisées afin d'accompagner ce flux des cyclistes jusqu'au centre-ville. C'est bien le minimum que nous leur devons puisque nous les incitons à quitter le circuit de la Véloscénie pour les inviter à visiter nos commerces.

En l'état, on ne voit dans ce document aucune indication concernant cette articulation entre ce flux de cyclistes, potentiels touristes, circulant sur la Coulée verte et le centre-ville commerçant. Y aura-t-il communication spécifique, un fléchage, un circuit ?

Dans le document mis à notre disposition, page 1, la présentation de ce potentiel touristique est très vague et se limite à une seule phrase : *ce plan vélo se déploie particulièrement en matière touristique au travers de la ville aussi*. Pas de calendrier, pas de modalités, pas d'objectifs, comme d'habitude.

Cela étant dit, revenons à la logique de la Véloscénie qui propose une liaison de 400 km entre Paris et le Mont-Saint-Michel, ce qui correspond à un parcours de 5 à 10 jours de vélo selon le rythme du cycliste s'il veut emprunter le circuit, c'est-à-dire, comme le suggère le site officiel de la Véloscénie, 40 km par jour pour les non-sportifs et plus de 100 km par jour pour les grands sportifs qui pratiquent le vélo régulièrement, Monsieur Pattée, par exemple.

La logique de ce circuit est qu'à la fin de chaque étape, le cycliste s'arrête pour se nourrir, passer la nuit et repartir le lendemain, ces étapes étant préparées et planifiées par le cycliste pour l'ensemble de son trajet. Aussi, on ne comprendrait pas pourquoi un cycliste qui quitterait le matin Paris afin d'atteindre la première étape le soir, par exemple Rambouillet à 60 km, s'arrêterait après 8 km à Sceaux, quitterait le circuit et la piste de la Véloscénie pour rejoindre le centre-ville et passer du temps dans les commerces avant de reprendre un itinéraire.

En toute logique, si le cycliste part le matin de Paris vers 9 heures, il envisagera une première étape pour déjeuner vers 12 h 30. Il sera donc aux Ullis et le soir à Rambouillet où il aura réservé son hôtel ou son gîte.

Aussi, Sceaux risque malheureusement de ressembler à tous ces villes ou villages que l'on traverse lorsqu'on roule sur une route nationale, mais dans lesquels l'on ne s'arrête jamais. Ce projet n'est donc ni adapté à la problématique cycliste ni à la problématique d'attractivité touristique de la ville de Sceaux.

Pour toutes ces raisons, nous ne participerons pas au vote concernant cette adhésion au comité de la Véloscénie.

Philippe SZYNKOWSKI

S'agissant de la Véloscénie ou la mise en scène du vélo, car c'est bien de cela qu'il s'agit, elle porte l'ambition de permettre aux clubs cyclistes d'aller symboliquement de Paris vers l'Ouest, de la Normandie jusqu'au Mont-Saint-Michel en utilisant des parcours adaptés et non risqués, nouvelle illustration de l'attractivité de ce mont spectaculaire. Tout cela mobiliserait des offices du tourisme, collectivités locales et régions, les strates en général du découpage administratif, mais cela repose aussi sur une volonté de promotion économique des endroits traversés qui devrait être détachée des questions relatives aux conditions de la pratique du vélo sur Sceaux à tous âges de la vie, objectif de votre plan quinquennal.

Nous pensons qu'elle aurait dû être disjointe du projet de plan vélo 2022-2026, qu'elle tend à le parasiter alors qu'il concerne l'ensemble des Scéennes et Scéens et leur pratique quotidienne de la bicyclette.

Pour le reste, vous constatez son existence et son développement en adhérant à son comité d'itinéraire par le truchement de l'office de tourisme de Chartres, chef de file du projet. Vous y voyez l'avantage de promouvoir notre ville sur le plan du tourisme vélo et des consommations subséquentes. Nous verrons si cela est effectif dans les prochaines années. Nous avons entendu à cet égard toutes les remarques qui ont été faites par notre collègue à l'instant même.

Voilà ce que j'avais à dire sur la Véloscénie.

Xavier TAMBY

Juste une remarque. Je suis assez surpris de voir que l'on monte très vite dans les tours sur un tel sujet alors que le vélo devrait faire l'objet d'un peu de consensus. Je trouve cela un peu étonnant. On a droit à la sempiternelle ritournelle sur les faiseurs d'un côté et les diseurs qui ne font rien de l'autre, car ils sont dans l'opposition. Bref, c'est la logorrhée classique de la majorité municipale. Et je suis par ailleurs un peu surpris de la position frontale de mes collègues de Sceaux Ensemble sur ce sujet.

Je ne sais pas si Jean-Philippe Allardi fait du vélo. Sérieusement, je suis vraiment désolé pour l'accident qui vous est arrivé, mais vous montez en tout cas très rapidement sur vos grands chevaux pour dire que seuls ceux qui font du vélo ont le droit de s'exprimer sur le sujet. Je suis désolé, imaginons que je sois un gros beauf inculte à l'ancienne. J'ai un gros 4x4 au diesel. Je ne fais pas de sport. Je ne marche jamais. Je ne fais jamais de vélo, mais j'ai quand même le droit de dire que le plan vélo est quelque chose de bien.

Je reviens enfin sur la question que je vous ai posée, Monsieur le maire, sur votre véhicule de fonction. Vous avez fait un super dégagement dans les 22 mètres, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Je sais très bien que vous vous déplacez dans Sceaux en vélo électrique ou à pied, mais comment allez-vous au siège de l'AMF ou à La Baule ?

M. le maire

Vous me permettrez de ne pas avoir entendu ce qui vient de se dire.

Patrice PATTEE

Je n'imaginai pas que la Véloscénie allait susciter autant d'interventions.

Je ne suis pas trop surpris que le site de la Véloscénie ne mentionne pas Sceaux, car les choses vont très vite. Pour être très précis, vous savez sans doute que la ville de Sceaux a été renouvelée sur son label « Territoire vélo », porté par la Fédération de cyclotourisme. À cette occasion, nous avons invité les représentants de la Véloscénie qui nous ont dit que la ville de Sceaux pourrait presque être le point de départ de la Véloscénie. Nous avons participé l'an dernier au départ de la Véloscénie depuis le point kilométrique zéro sur l'île de la Cité. Je peux vous dire que le petit peloton qui a pris le départ à Paris pour se rendre au Mont-Saint-Michel, sur les 10 premiers kilomètres, jusqu'à la ville de Sceaux, n'a pas pris beaucoup de plaisir, car la traversée de Paris n'est pas très confortable. Une élue s'est même retrouvée par terre.

On s'est donc dit que le point de départ de la Véloscénie pourrait être à Sceaux, au point kilométrique 10. On pourrait ainsi partir, depuis le parvis du Château, par exemple, qui n'est pas sur la Coulée verte, mais qui est un lieu assez emblématique, pour une grande randonnée sur un peu plus de 400 km jusqu'au Mont-Saint-Michel. La ville de Sceaux a accueilli il y a quelques années trois autocars de cyclotouristes belges qui ont trouvé très agréable et très confortable de déplier leur vélo sur l'avenue Sully Prudhomme, entre la Véloscénie et le parc, de commencer par une petite balade dans le parc avant de partir pour une randonnée de plusieurs jours vers le Mont-Saint-Michel.

La ville de Sceaux a donc toute sa place à prendre dans cet itinéraire de la V40. C'est tellement vrai que le comité d'itinéraire s'est réuni dans cette salle le 18 novembre 2021. 45 personnes représentant le monde du tourisme entre le département de la Manche et le département des Hauts-de-Seine étaient réunies dans cette salle. Les responsables de la Véloscénie ont d'ailleurs mentionné que la ville de Paris était absente. C'est la raison pour laquelle ils nous ont proposé de rejoindre ce comité d'itinéraire parce qu'il y a quelque chose à faire pour développer le cyclotourisme à partir de Sceaux sur cette infrastructure qui ne demande qu'à gagner en notoriété, y compris sur le plan international. La Véloscénie est pratiquée par au moins 30 % de touristes allemands. Nous sommes donc tout à fait à notre place.

Sur les conflits d'usage, Monsieur Bernard, on n'est pas à l'échelle des 2 000 ou des 3 000 vélotisseurs qui empruntent la Coulée verte tous les jours. Si l'on accueille un groupe d'une dizaine de cyclotouristes une fois par semaine, ce sera un grand maximum. Vous savez que les cyclotouristes partent avec de grosses sacoches et qu'ils n'ont pas du tout envie de bousculer les

piétons. C'est une promenade qui se fait à un rythme lent. Cela n'a rien à voir avec les vélotaffeurs qui sont pressés le matin.

Monsieur Szykowski, je ne pense pas que la Véloscénie parasite le plan vélo. Elle vient au contraire l'appuyer et le soutenir. Cela consolide encore la position de Sceaux dans le domaine du vélo ainsi que dans le domaine du tourisme.

Cette délibération, qui consiste à rejoindre officiellement le comité d'itinéraire et à répondre favorablement à l'invitation qui nous a été adressée, s'inscrit donc dans le prolongement du plan vélo.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voulais juste apporter une précision sur la réunion du 18 novembre autour de la Véloscénie. Je crois me souvenir qu'une entreprise propose la location d'un vélo le long de la Véloscénie. On peut louer un vélo puis choisir ensuite de rentrer en train. Plein de choses se mettent en place. Et sur un plan touristique, cela peut nous apporter de nouveaux visiteurs. Le vélo devient de plus en plus à la mode. Pour mémoire, la boutique de réparation de vélos située rue Houdan est ravie d'être là. Elle ouvre tous les jours sur rendez-vous. Le vélo devient vraiment important à Sceaux.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote sur cette délibération sur la Véloscénie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Xavier Tamby, M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin)

M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote.

VI- DOMAINE COMMUNAL**Secteur de projet de la place du général de Gaulle : indemnisation d'éviction commerciale.****M. le maire**

La délibération suivante concerne le secteur de projet de la place du général de Gaulle. Et je voudrais dire à Madame Gautier qui l'évoquait tout à l'heure que le permis de construire n'a pas encore été délivré. Il le sera dans quelques mois et nous examinerons lors de la prochaine séance une délibération sur l'évolution du projet depuis la précédente délibération. Ce sera une délibération importante qui ne manquera pas de susciter votre intérêt.

En l'occurrence, il ne s'agit pas du projet en lui-même, mais des conditions de sa faisabilité. Et pour que le projet se fasse, il faut démolir les immeubles qui appartiennent à la Ville dans lesquels se trouvent actuellement des commerces.

Des négociations ont été engagées avec chacun de ces commerces. Ces négociations devraient aboutir dans les mois qui viennent. La première concerne les Délices de Sceaux, locataire de la Ville au 73 rue Houdan. Le commerçant souhaite libérer rapidement les locaux. Nous avons donc négocié avec lui une indemnité de départ de 143 422 euros toutes taxes et tous frais compris.

Le montant est calculé en fonction du chiffre d'affaires d'une année d'exercice auquel s'ajoutent des indemnités pour un membre du personnel. Ceci nous a semblé être une indemnisation raisonnable.

Je vous rappelle que le bilan de l'opération, qui vous a été présenté il y a un certain temps, prévoit un montant total d'indemnités d'éviction des commerces de 1,6 million d'euros. Nous serons en dessous de cette estimation compte tenu des négociations en cours.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Ma question est la suivante : la détermination de la somme de 143 422 euros à laquelle s'ajoutent 7 500 euros de remboursement du dépôt de garantie a-t-elle été approuvée par un service indépendant des parties à la transaction ? Y a-t-il des frais d'avocat ?

M. le maire

Il n'y a rien d'autre à ajouter. C'est du net. Le fonds de commerce était estimé à 115 000 euros, ce qui correspond au chiffre d'affaires de 2019. L'indemnité correspond en général à un an de chiffre d'affaires, parfois davantage.

À cela s'ajoutent 15 000 euros au titre des indemnités accessoires et 13 422 euros de frais de licenciement du cuisinier. Cela résulte d'une négociation entre les deux parties. Cette estimation nous paraît raisonnable et paraît en outre suffisante au commerçant concerné.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire. C'est juste une explication de vote.

Bien évidemment, ce sera un non frontal pour traduire l'opposition d'une grande majorité de Scéens et en tout cas du milieu associatif — je veux parler notamment de la Voix des Scéens et d'Aimer Sceaux — face à ce projet épouvantable de densification et de bétonisation de la ville.

Dans ce contexte, je suis évidemment très malheureux pour le cuisinier licencié, mais aussi pour le restaurateur. Sa demande est légitime.

Je remarque par ailleurs que la date de libération des locaux ne figure pas sur le projet de délibération. De quelle échéance parle-t-on ?

M. le maire

Je ne suis pas certain que le restaurateur soit très malheureux de cette affaire. J'estime au contraire qu'il est même tout à fait heureux, puisqu'il voulait cesser son activité. Compte tenu de l'état des lieux, il n'aurait probablement pas trouvé une reprise du fonds de commerce de ce niveau. Je pense que tout cela est raisonnable et je ne pense pas faire beaucoup de malheureux dans cette affaire.

Pour ce qui concerne la libération des locaux, nous délibérons ce soir. L'indemnité pourra donc être versée d'ici la fin de l'année. Dès le versement de l'indemnité, le restaurant cessera son activité. Cela pourra avoir lieu à compter du 20 décembre ou peut-être du 1^{er} janvier. Ce sera donc tout à fait rapide.

Ah, Madame Bonté, vous avez trouvé quelque chose à dire ?

Maud BONTE

Je crois que vous n'aimez pas que l'on fasse des apartés personnels. Moi de même. Merci de ne pas pratiquer des apartés, par ailleurs désagréables, à mon endroit.

M. le maire

Ce n'était pas désagréable. C'était juste une constatation. Allez-y, je vous en prie.

Maud BONTE

J'ai eu l'occasion de vous envoyer une question orale le 6 octobre qui concernait l'aménagement du projet du centre-ville. Vous avez choisi de ne pas y répondre et vous venez d'indiquer que vous allez y répondre ultérieurement, probablement au prochain conseil municipal, si j'ai bien compris.
Sceaux, le 25 novembre 2021

Il n'en demeure pas moins que, de façon préventive, je suis opposée depuis fort longtemps à la bétonisation du centre-ville et à l'abattage des 58 arbres qu'il y a là, également au resserrement des voies, à l'impossibilité de pouvoir mettre des pistes cyclables sécurisées.

Dans ce cadre, je m'oppose absolument à cette opération et je voterai contre, soutenue par beaucoup d'associations, mais également beaucoup de Scéens qui voudraient garder ce que vous avez fait voter sous l'appellation de charte Sceaux Village. Une signature, cela s'honore et nous aurions bien aimé que vous suiviez votre signature en faisant voter la charte Sceaux Village.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Madame bonté.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

Régularisation foncière au 106 rue Houdan.

Patrice PATTEE

Le conseil municipal procède assez régulièrement à la régularisation d'un certain nombre de dossiers parfois très anciens. Celui-ci est relatif à un permis de construire délivré en 1968 pour l'immeuble de la résidence le Florian située au 106 rue Houdan. C'est une résidence que vous connaissez bien en raison de sa localisation, puisqu'elle fait la jonction entre la rue piétonne et l'avenue de Camberwell.

Lorsque ce permis a été délivré en 1968, le constructeur s'était engagé à implanter le bâtiment en retrait de 6 mètres par rapport à la voie afin de permettre l'élargissement de l'avenue de Camberwell. Si l'alignement a bien été réalisé en pratique, la rétrocession du foncier non bâti n'a jamais été finalisée.

Le conseil municipal a déjà délibéré sur ce dossier le 30 janvier 2021, ce qui a permis de lancer le travail de bornage.

Le conseil syndical de la propriété du 106 rue Houdan ayant pour sa part voté la rétrocession de cette emprise, il vous est proposé ce soir de bien vouloir décider de régulariser la situation foncière du bien sis 106 rue Houdan, à travers la rétrocession gracieuse, par la copropriété de la résidence Florian d'une partie de la parcelle cadastrée section M n° 36 (lot B), d'une superficie totale de 226 m².

Cette rétrocession peut être réalisée gratuitement dans la mesure où l'accord sur la chose et le prix a été conclu sur cette base à l'époque. Même si France Domaine a estimé la valeur du bien à 13 500 € hors droits, charges et commission d'agence, la copropriété de la résidence Florian maintient son engagement et rétrocède gracieusement cette parcelle de 226 m² à la Ville.

Il vous est donc demandé ce soir de bien vouloir délibérer pour permettre au maire de signer tous les actes afférents à ce changement de propriété sur cette parcelle.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

Cette délibération, comme la précédente, s'intègre dans le projet de la place Charles de Gaulle. En janvier et février derniers, lors de l'enquête publique de déclassement des voies, c'est-à-dire la sortie de parcelles du domaine public afin de les vendre au secteur privé, les procédures se mettaient en ordre de marche en adaptant aussi les lieux à ce futur aménagement.

En ce qui concerne cette régularisation foncière du 106 rue Houdan, elle a un impact sur l'avenue Camberwell. Les plans et les présentations projectives de l'aménagement de la place Charles de Gaulle montrent que la contre-allée actuelle sera complètement requalifiée.

Pourriez-vous indiquer comment se redessinera cet endroit ?

L'arrêt du bus se situera-t-il directement sur la voie, dans un seul sens désormais, pour aller du côté de Lakanal ?

L'allée sera-t-elle conservée et sous quelle forme ? Une voie pour les véhicules, une piste cyclable en site propre, une allée piétonne ou un espace de rencontre, mêlant quels usagers ?

En ce qui concerne l'entrée du parking, nombreux sont ceux qui se demandent à quel endroit sera son entrée.

Je vous remercie de répondre à ces quelques questions.

Philippe SZYNKOWSKI

Cette régularisation nous apparaît opportune en ce qu'elle permet à la Ville d'augmenter son patrimoine foncier, et ce, à titre gratuit puisque le service des Domaines ne s'y oppose pas, sachant que le propriétaire aurait pu avoir la volonté de vendre ces surfaces au prix convenu par les Domaines, soit 13 500 euros.

Peut-être cet emplacement sera-t-il restructuré un jour et la gratuité en dehors des frais de régularisation foncière pris par la Ville à sa charge pourrait en fait s'avérer moins évidente que prévue. Il est dit qu'aucun transfert de propriété n'a abouti. La copropriété antérieurement semble donc s'y être opposée.

Si oui, comment comprendre ce revirement ? Peut-être cet emplacement sera-t-il restructuré pour envisager un lieu de transport plus multimodal que les bus qui y transitent actuellement. Des frais beaucoup plus importants pourraient être à la charge de la ville de Sceaux. Serait-ce cet horizon d'un changement inéluctable en plus de préoccupations écologiques qui pousserait la copropriété à revendre dans ces conditions ce bout de terrain ?

Je vous remercie.

M. le maire

Monsieur Pattée, si vous voulez bien répondre.

Patrice PATTEE

J'ai peu de choses à dire. Vous avez bien compris que cela ne changeait en rien la situation actuelle. Nous aurions pu attendre 30 ans pour atteindre la prescription. L'idée, c'est d'aller au bout des choses. Nous sommes en train d'épurer des dossiers qui traînent ici et là. L'autre jour, c'était l'allée de Trévis. Aujourd'hui, c'est Camberwell.

Bien évidemment que l'avenue de Camberwell évoluera et sans doute dans un sens qui ne pourra que satisfaire l'ensemble des Scéens. Il y a effectivement la question des bus. Très récemment, nous avons participé à un comité de pilotage d'IDFM qui commence à engager des réflexions sur la restructuration des bus en liaison avec l'arrivée des nouveaux terminus de la ligne 4, et demain de la ligne 15. Des gares ouvriront en janvier sur Bagneux pour la ligne 4 et un peu plus tard, toujours sur Bagneux ou Châtillon, pour la ligne 15. Il se passera donc bien évidemment des choses sur Camberwell.

Nous parlions tout à l'heure du vélo. On peut imaginer profiter de ces emprises pour améliorer la circulation des vélos, mais aussi celle des piétons. Vous avez sans doute remarqué que le quartier Charaire souffre d'un vrai défaut, c'est qu'il est très introverti. Pendant très longtemps, il n'y avait

aucune visibilité depuis Camberwell. Les choses changent avec le réaménagement de la bibliothèque puisque nous avons supprimé un garde-corps en béton pour le remplacer par un garde-corps transparent qui permet de voir la salle de lecture. Ce sont de petites actions qui visent à améliorer la lisibilité de ce quartier piéton et commerçant depuis cette voie de circulation importante qu'est l'avenue de Camberwell.

Il est par conséquent évident qu'il se passera des choses sur Camberwell. Je ne peux pas dire aujourd'hui que la page est blanche, mais rien n'est encore dessiné. Je crois donc que personne ne peut vous répondre à ce stade, Madame Bonté, mais nous pouvons vous assurer qu'il se passera des choses. C'est certain.

Xavier TAMBY

Rassurez-vous, ce sera rapide. Je m'apprêtais à voter oui, mais Patrice Pattée m'a inquiété. Il a dit qu'il allait se passer des choses sur Camberwell. Étant donné que je me méfie beaucoup de l'ardeur créatrice des bétonneurs densificateurs, je voterai contre ce projet de délibération.

M. le maire

Nous passons au vote.

Maud BONTE

En ce qui me concerne, je pensais aussi voter pour, car je croyais qu'il s'agissait d'une simple régularisation technique. À partir du moment où vous ne voulez même pas répondre aux questions au sein du conseil municipal public, c'est qu'il y a anguille sous roche. Je voterai donc contre.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté)

Régularisation foncière au 7 rue Gaston-Lévy.

Patrice PATTEE

C'est un dossier qui date du début des années 2000. La résidence Thérèse a fait l'objet d'un petit programme immobilier. À cette occasion, la Ville de Sceaux a demandé la rétrocession de deux bandes de foncier pour recalibrer la rue Gaston Lévy et la rue Constant Pilate.

La Ville a par conséquent acquis deux parcelles, l'une de 28 m² au droit de la rue Gaston-Lévy et l'autre de 39 m² au droit de la rue Constant-Pilate. Il ne s'agissait pas de bétonner, puisque cela avait déjà été fait, mais simplement d'améliorer le confort des piétons.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Au vu de ce que nous venons d'entendre concernant ces régularisations diverses et variées, je me demande s'il ne conviendrait pas de faire des vérifications systématisées sur la propriété du sol après travaux et d'en parler avec les promoteurs ou tout autre intervenant afin d'éviter ces régularisations un peu tardives.

Xavier TAMBY

En fait, je suis coupé de court, car Philippe Szykowski m'a piqué ma question.

Je voterai pour.

Patrice PATTEE

Je suis très à l'aise parce qu'au début des années 2000, je n'étais pas là.

M. le maire

Non, vous sortiez de l'opposition. Il faisait un stage au purgatoire avant d'arriver au paradis.

Patrice PATTEE

Mieux vaut tard que jamais.

Vous remarquerez que cela s'est passé en 1968. Je pense qu'à l'époque les esprits étaient un peu ailleurs. Florence a raison, il y a peut-être une histoire de pavés derrière cela.

M. le maire

Cela montre que l'administration d'antan avait aussi ses manquements. On n'allait pas au bout des dossiers et l'on oubliait de faire ces régularisations foncières. Ce n'était ni une volonté du promoteur ni celle de la copropriété ou de la Ville. C'était ainsi. Personne ne s'en occupait. Il y avait un état de fait. C'est souvent à l'occasion de petites difficultés rencontrées lors de travaux de réaménagement de la voirie que l'on s'aperçoit de ces manquements. Je ne pense pas que cela soit si grave, mais il est bien que nous puissions revenir sur ces dossiers et procéder aux régularisations nécessaires.

Patrice PATTEE

Je voulais renchérir sur ce que vient de dire Monsieur le maire. L'Allée de Trévisse, c'était à l'époque de la reconstruction. À cette époque, il fallait couler le béton plus vite. En 1968, c'était un peu la même chose. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus calme. Il se passe beaucoup moins de choses à Sceaux. On prend donc le temps de traiter les dossiers qu'on avait laissé traîner.

M. le maire

Oui, mais il se passe quand même des choses à Sceaux. Trop, pour certains d'ailleurs.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Peut-être est-ce parce qu'il s'agit de la résidence Thérèse. Il y a une forme de grâce autour de ce dossier.

VII- HABITAT**Convention de cohabitation intergénérationnelle avec les associations Ensemble 2 générations, Héberjeunes, Homiz et Pari Solidaire.****Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Cette délibération vise à encourager l'insertion des étudiants sur le territoire en favorisant les liens intergénérationnels et en s'appuyant sur des partenaires pour trouver des seniors qui auraient envie d'accueillir des étudiants ou de jeunes travailleurs.

Nous travaillons déjà depuis 2016 avec deux associations : Ensemble 2 générations et Héberjeunes. Chacune de ces associations a des positionnements légèrement différents, raison pour laquelle nous souhaitons élargir ce partenariat à deux autres associations.

Ensemble 2 générations a pour objectif d'aider les étudiants, stagiaires et jeunes salariés à trouver un hébergement en région parisienne et en Province tandis que l'association Héberjeunes qui collabore avec Paris Saclay a pour objectif d'aider les étudiants, stagiaires et jeunes salariés à trouver un hébergement dans la région sud de Paris.

Nous proposons d'ajouter deux autres conventions. La première concerne Homiz, jeune start-up plu moderne qui propose une offre accessible via Internet ou en physique. La cohabitation intergénérationnelle concerne les seniors de plus de 60 ans, mais la start-up Homiz propose également une formule pour les personnes de plus de 50 ans.

La deuxième concerne l'association Le Pari Solidaire qui s'adresse plutôt aux jeunes adultes précaires. Elle s'intéresse également aux actifs et aux chercheurs d'emploi.

Les quatre conventions sont jointes au projet de délibération.

Nous essayons pour notre part de travailler à l'optimisation du logement pour les jeunes ainsi qu'au développement des relations intergénérationnelles.

M. le maire

Deux associations sont déjà en convention. C'est donc quelque chose qui fonctionne déjà.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

La création de binômes, également dans le parc social, est une bonne idée en raison des difficultés rencontrées par les jeunes (les moins de 30 ans) pour se loger à Sceaux. Ce dispositif est prévu aussi par la loi ELAN du 24 novembre 2018.

À côté de deux contrats simples, souples et limités dans le temps, soit un an renouvelable trois ans, celui prévu avec le Pari Solidaire est plus complet et reprend l'idée de solidarité exprimée dans la loi ELAN. Il est plus complet sur les obligations réciproques des deux parties. Il est clair qu'un juriste a vu les clauses du projet de contrat.

Avec Homiz, le contrat est renouvelable implicitement et non plus caduc au bout de trois ans. Comment, au plan juridique, expliquez-vous cette différence entre les contrats ?

J'ajoute qu'Homiz mise sur sa plateforme Internet qui permet de rapprocher l'offre et explique que cela crée un revenu complémentaire pour les seniors, mais user de cette plateforme nécessite une aisance informatique que n'ont pas tous les intéressés concernés, en particulier les personnes âgées, ce qui peut limiter son développement. Il ouvre aux seniors de 50 ans cette possibilité d'accueil.

Ensuite, les nouveaux signataires, Le Pari Solidaire et Homiz, ont-ils comme les deux autres un but non lucratif explicite ?

Le point n° 6 du projet avec Homiz stipule que la Ville de Sceaux peut communiquer à Homiz des données à caractère personnel, s'agissant des potentiels bénéficiaires des prestations, quitte pour Homiz à faire « *de meilleurs efforts pour protéger les informations confidentielles reçues* ». Ces dispositions peuvent apparaître inquisitoires, juridiquement dangereuses et doivent être à mon sens réétudiées.

D'une façon générale, les obligations à la charge de la commune avec Homiz sont lourdes : publicité sur ses sites, son bulletin municipal, etc. (cf. pages 2 et 3 du projet).

Merci pour vos éclaircissements.

Maud BONTE

Très brièvement.

À la lecture de la note de présentation, je comprends que des conventions ont été signées depuis 2016. Y a-t-il un bilan ? Combien de jeunes bénéficient de ce système par an ? Avez-vous un bilan chiffré à communiquer ?

Jean-Philippe ALLARDI

Pour répondre immédiatement à la question de Madame Bonté, il y a aujourd'hui peu de dossiers. C'est la raison pour laquelle les services ont recherché d'autres structures intergénérationnelles. Je les remercie parce qu'ils ont fait un travail important pour les identifier.

L'intérêt de ces nouvelles conventions, c'est d'offrir une diversité d'accueil et de logements pour les étudiants et les jeunes. C'était le but.

Cette offre s'élargit aussi dans sa forme, puisque l'on va d'une quasi-gratuité avec une simple adhésion jusqu'au versement d'un loyer modique. Cela permet d'apporter une complémentarité à l'offre de logements sur notre territoire.

Des bilans seront dressés et analysés. Ce sera aussi l'une des missions que rapportera le conseil de la vie étudiante.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- ENFANCE

Renouvellement du titre « Ville amie des enfants ».

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

La Ville vient de se voir décerner à nouveau le titre de « Ville amie des enfants ». C'est un honneur qui nous est fait, mais que nous méritons. Et nous allons le prouver.

Nous avons déjà été distingués en 2013. À cette époque, peu de villes avaient reçu cette distinction. Il en y a toujours peu, puisqu'elles sont seulement 260 à ce jour. Beaucoup sont en attente, mais leurs dossiers ne sont pas recevables. Il faut donc gagner ce titre et prouver ce que nous sommes et ce que nous faisons.

Contrairement à ce que d'aucuns voudraient laisser croire, il ne s'agit pas de payer une subvention à l'Unicef pour être distingué. Nous avons monté un dossier. Nous avons pris beaucoup de temps pour cela et nos services ont travaillé très particulièrement à recenser toutes nos actions et priorités. Le dossier a fait l'objet d'allers-retours, de demandes de précisions, d'interrogations. Il faut absolument prouver que nous sommes bien, depuis la petite enfance jusqu'au lycée, des acteurs majeurs de la fameuse co-éducation que nous revendiquons. C'est aussi ce que demande l'Unicef dans ses attendus. J'ai à cet égard été auditionnée très longuement par les instances nationales de l'Unicef. Et nous sommes très contents de pouvoir témoigner à nouveau de ce que la Ville fait pour les enfants.

Le renouvellement de ce titre est soumis à un certain nombre d'engagements de la part de la Ville. Il y a avec l'Unicef un lien très ancien. Nous avons déjà beaucoup travaillé ensemble. Nous avons participé à des événements au cours desquels nous avons valorisé l'action de l'Unicef et celle de la Ville. L'Unicef est une association remarquable, très connue et nous savons tous ce qu'elle fait dans le monde entier.

À cette occasion, les enfants prennent conscience de ce que représente l'Unicef, mais également de ce que sont les droits des enfants pour des enfants qui sont dans un confort moindre que celui de Sceaux. Ils ont très bien compris qu'il y avait des choses à faire dans le monde entier et s'éveillent ainsi à la solidarité.

Mais l'on s'occupe aussi du droit des enfants à Sceaux, de la conduite de leur vie, de leur bien-être, de leur engagement, de leur citoyenneté, de leur implication dans les affaires de la Ville et de la manière dont ils peuvent s'intégrer, réfléchir et passer à Sceaux leurs années d'enfance les plus sereines. Tout cela avec le regard que nous portons sur l'ensemble des familles qui sont avec ces enfants.

Nous avons pris des engagements qui correspondent à ce que l'Unicef préconise et auxquels nous adhérons. Il s'agit notamment de :

- ✓ Œuvrer pour le bien-être et la santé de l'enfant. Cela touche la nutrition, le sport, l'apprentissage du vélo par exemple. Ce sont aussi tous les travaux que nous menons sur la restauration durable.
- ✓ Lutter contre toute forme d'exclusion et contre toutes les formes de violence. Aucun enfant ne doit être laissé au bord du chemin. Toutes les fragilités doivent être prises en compte et secourues. Deux grands thèmes sont portés par les enfants du conseil : l'égalité filles/garçons et la lutte contre le harcèlement en collaboration avec l'Éducation nationale.
- ✓ Développer un parcours éducatif de qualité au travers du dispositif de continuum éducatif qui permet de suivre l'évolution du parcours des enfants.
- ✓ Promouvoir la participation et l'engagement de l'enfant.
- ✓ Installer et poursuivre le partenariat avec l'Unicef. Il y a notamment des journées spécifiques telles que la journée internationale des droits de l'enfant que nous avons célébrée le 20 novembre en éclairant la mairie de bleu. Beaucoup de villes l'on fait, Paris notamment. Nous aurons l'occasion de revenir sur des temps particuliers qui illustrent ce titre de « Ville amie des enfants » auquel nous sommes très attachés.

Je rappelle qu'une plaque a été apposée en 2013 dans le jardin de la mairie stipulant que Sceaux est une « Ville amie des enfants ». Elle rappelle qu'il y a à Sceaux une tradition et expérience en la matière. Nous portons ce titre avec beaucoup d'honneur et de joie partagée avec les enfants.

Il est question d'approuver la charte qui nous lie avec l'Unicef et de lui attribuer une petite subvention de 200 €.

Liliane WIETZERBIN

Merci, Madame Brault.

Nous sommes donc ici sur le deuxième plan 2020-2026 relatif aux enfants et je suis à nouveau un peu déçue de ce qui est écrit dans cette note de présentation. Il y a peu de détails. Quelques idées sont avancées, mais je suis sûre que l'on fait beaucoup plus que ce qui est écrit. Il est dommage de ne pas le dire.

Je prendrai juste quelques exemples. Le premier engagement « *Œuvrer pour le bien-être et la santé de l'enfant* » ne concerne pas uniquement la nutrition. C'est effectivement un thème important qui est d'ailleurs bien engagé, mais dans le cadre d'un plan quinquennal, l'on se doit d'être plus ambitieux sur bien d'autres aspects. Le bien-être et la santé de l'enfant, c'est aussi la prévention contre l'usage des drogues ou l'utilisation des réseaux sociaux. C'est aussi l'accès au sport pour tous.

Sur l'engagement 2, « *Lutter contre toute forme d'exclusion et contre toutes les formes de violences* », l'égalité filles/garçons et la lutte contre le harcèlement sont des thèmes importants,

mais là encore les choses sont bien engagées. Si l'on souhaite vraiment être ambitieux sur cinq ans, il faut y faire figurer d'autres éléments comme la lutte contre les violences intrafamiliales, comme l'accueil d'enfants de réfugiés qui pourraient très bien se retrouver à Sceaux. Que fait-on pour ces enfants qui ne doivent pas être exclus d'un parcours éducatif et de l'accès à l'école ? Que fait-on pour les enfants handicapés ? Beaucoup d'axes ne sont pas mentionnés ici.

Sur l'engagement 3, « *Développer un parcours éducatif de qualité* », je pose une question naïve sur ce qu'est exactement le continuum éducatif. Dans ce domaine, il y a aussi l'accès à la culture, l'accès à la musique, etc.

Comme pour le plan précédent et peut-être également pour le suivant, je trouve que l'on est en retrait par rapport à ce qu'une ville comme Sceaux pourrait s'engager à faire et montrer qu'elle a fait. Même si je pense qu'il y a d'autres choses dessous, je trouve ce document plutôt pauvre en termes d'ambitions.

Philippe SZYNKOWSKI

Je m'attacherai à ce que j'ai constaté de la présentation du texte de la charte « Ville amie des enfants ».

Selon la typographie, deux notions sont mises à l'honneur : assurer leur bien-être dans une dynamique locale et la volonté de lutter contre l'exclusion.

Dans un progressif dégradé, deux autres notions sont plus discrètement affirmées : proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune et développer, promouvoir, valoriser et prendre en compte la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.

Est-ce à dire que ces objectifs vous semblent trop ambitieux et hors d'atteinte ?

Dans des interventions lors d'autres séances du conseil municipal, vous aviez affirmé le volontarisme de la Ville dans la sphère éducative, ce qui avait d'ailleurs fait bondir certains ou certaines collègues.

Merci de vos observations sur ce point.

Maud BONTE

Sur ce sujet, comme sur le suivant qui concerne les seniors, je veux dire comme exprimé l'an passé que le renouvellement de ces labels s'obtient en payant une cotisation de 200 € pour le label enfants et de 300 € pour le label seniors.

L'AMF et l'Unicef ont établi une convention voici plusieurs années. Le label enfants est lié à des engagements qui sont des obligations découlant de la loi : œuvrer pour le bien-être et la santé de l'enfant, lutter contre l'exclusion, développer un parcours éducatif. En fait, on parle de l'Éducation nationale qui agit au niveau de l'éducation, de la culture, du sport, de la santé, du soutien

psychologique, de la nutrition, de la laïcité, des droits de l'enfant sans oublier la responsabilité et l'action effective de leurs parents. Heureusement qu'il y a des institutions en France, des institutions nationales qui tiennent à bout de bras les enfants, car si dans des communes plus aisées comme la nôtre, on peut faire quelque chose, dans d'autres communes, on peut moins faire, non pas par manque de volonté, mais par manque de moyens ou manque de priorités.

Si les enfants de Sceaux bénéficient d'un certain nombre d'avantages sur tous les sujets que je viens de citer, c'est tout simplement parce que les parents sont présents et que l'Éducation nationale est heureusement très présente. La Ville agit en complémentarité, pas en co-éducation.

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je trouve cela très bien. Je ne connaissais pas bien ce label, j'ai donc voulu me renseigner. J'ai tapé sur Google « Ville amie des enfants » et là, il s'est passé un truc surnaturel. Je voudrais vous en faire part. Mon smartphone m'a renvoyé sur la ville de Cannes dirigée par David Lisnard. C'est incroyable ! J'ai vu qu'il y avait à Cannes, membre du réseau « Ville amie des enfants » depuis 2005, quelque chose de particulièrement intéressant. Je vous présente par avance mes excuses si je ne l'ai pas vu à Sceaux, mais je pense que l'on pourrait prendre exemple sur la ville de Cannes pour ce qui concerne l'EAC.

En septembre 2017, Cannes est devenue officiellement la ville pilote et pionnière en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), avec le lancement de l'expérimentation « 100 % EAC » à destination des enfants et adolescents de la maternelle au lycée, afin qu'ils bénéficient tous d'une expérience EAC, (musées, conservatoires de musique, médiathèques, résidences d'artistes, spectacle vivant, Cannes cinéma, etc.).

Voilà, je ne sais pas si l'on pourrait s'inspirer de la ville de Cannes pour essayer de mettre en œuvre ce label « Ville amie des enfants » en matière culturelle.

Sabine NGO MAHOB

Je reviens sur l'aspect culturel. Mes enfants ne sont plus très jeunes, mais lorsqu'ils étaient jeunes, je recevais de la part de la Ville un chèque pour chaque enfant permettant de payer les frais des activités extrascolaires pratiquées à la MJC. Mes enfants sont aujourd'hui grands et je ne sais pas si c'est toujours le cas.

La Ville payait également une partie des colonies de vacances. Mes enfants sont partis dans beaucoup de colonies, car le CE de leur papa était très riche. Mais d'après les retours qu'ils m'ont faits, la colonie de vacances organisée par la Ville de Sceaux en Italie était la meilleure.

Dans les salles de classe de la ville de Sceaux, les bibliothèques sont très bien fournies. On prend souvent l'exemple des Blagis pour dire tout un tas de choses. J'ai une fille qui lit beaucoup. Elle avait des difficultés et les enseignants de l'école des Blagis lui ont fait aimer la lecture. Elle a lu tout ce qu'il y avait dans la bibliothèque. Et il y avait aussi un système de ciné-goûters.

Je voudrais qu'on prenne la peine de regarder ce que fait la Ville plutôt que de toujours critiquer et dire qu'elle ne fait rien. On ne va pas établir des listes à la Prévert pour dire tout ce que la Ville fait. On peut prendre les dépliants à l'accueil et voir ainsi tout qui est proposé avant de venir au conseil municipal. Cela nous éviterait de passer des nuits entières à reprendre tout ce que tout le monde sait déjà.

S'agissant de la prévention, la Ville fait ce qu'il y a à faire. Cela dépend aussi du Département. Il faut voir ce qu'il met en place dans le cadre de la prévention. Je sais qu'il y a notamment des ateliers de prévention sur la drogue, sur la sexualité ou encore sur l'alcool. J'étais d'ailleurs aujourd'hui à un atelier à Bourg-la-Reine et la semaine dernière à Bagneux. Un atelier est par ailleurs prévu à Sceaux prochainement. La majorité ne dort pas. Elle bosse. Prenez la peine de lire les articles qu'on vous envoie. Cela nous permettrait de gagner du temps. Soyons un peu constructifs et essayons de faire un conseil municipal qui soit à la hauteur de notre ville.

M. le maire

Merci, Madame Ngo Mahob.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais demander à Mme Brault de bien vouloir apporter quelques éléments de réponse.

Chantal BRAULT

Évidemment, Madame Wietzerbin, cette note de présentation ne décrit pas toute la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la Ville. Un dossier absolument énorme a été transmis à l'Unicef dans lequel tout est dit, tout est précisé, tout est écrit. Cela contient tout ce que vous pouvez imaginer et que vous savez en partie, ce que vous avez d'ailleurs laissé entendre dans vos propos.

L'idée, c'était de mettre en valeur quelque points stratégiques que l'on partage avec l'Unicef et sur lesquels nous souhaitons mettre l'accent, mais nous faisons évidemment beaucoup plus. C'est ce qui fait la valeur de notre dossier et c'est aussi la raison pour laquelle nous avons obtenu ce titre « Ville amie des enfants ». Ce n'est absolument pas un label, mais un titre. Cela n'a donc rien à voir avec ce que d'aucuns disent.

S'agissant du bien-être et de la santé, j'ai parlé du sport, mais il y a aussi tout le travail que nous menons autour des réseaux sociaux. Nous avons invité à plusieurs reprises des spécialistes du sujet. Nous l'avons fait également sur la drogue avec des spécialistes de la clinique Dupré. Tout cela se fait année après année. Tout n'est évidemment pas décrit dans ce document.

Sur les parcours éducatifs spécifiques, Sceaux accueille des enfants en difficulté et notamment des enfants allophones. Il y a une classe UP2A à l'école des Blagis et nous avons également une classe ULIS qui accueille des enfants porteurs de handicaps. Tout cela fait partie de tout ce qui fait la politique enfance et jeunesse de notre ville. Et l'on pourrait en dire beaucoup plus.

Le continuum éducatif, c'est justement tout ce à quoi nous sommes attachés depuis plusieurs années. Vous auriez peut-être pu déjà en avoir entendu parler. C'est la manière de suivre le parcours des enfants depuis leur entrée à la crèche jusqu'au lycée. C'est une manière de mettre en synergie et en cohérence les actions des personnels qualifiés, qu'il s'agisse des puéricultrices, des enseignants, des ATSEM ou des animateurs, afin de suivre l'évolution des enfants dans leur éducation, leur bien-être et leurs loisirs. C'est un fil conducteur sur l'ensemble du suivi de tous ces enfants. Nous avons appelé ce dispositif le continuum éducatif qui parle aussi de culture, d'informatique et de prévention.

La prévention se fait dans les équipements que nous ouvrons pour les jeunes, les Ateliers, l'Espace relais et la Rotonde pour les plus grands. Cette densité n'est pas décrite dans cette note de présentation, mais elle figure au dossier qui nous a permis d'obtenir ce titre honorifique.

S'agissant de la charte, Monsieur Szykowski, la typographie qui semble donner plus de valeur à certains engagements qu'à d'autres n'a aucun sens. C'est juste une affaire de photocopies. Les engagements sont d'égale importance.

À bout de bras. Qu'est-ce qui tient à bout de bras ? Je ne sais pas. Nous tenons à cette co-éducation, car l'éducation ne consiste pas seulement en l'enseignement délivré par l'école. C'est aussi l'accompagnement, la culture, le sport, tout ce que nous pouvons proposer et apporter aux enfants. Je signale que nous proposons dans les écoles de l'éducation physique et sportive, de la musique. Nous sommes acteurs sur les classes transplantées ainsi que sur les projets d'école. Tout cela constitue un ensemble tout à fait particulier.

Monsieur Tamby, on pourra peut-être même donner des leçons à la ville de Cannes, puisque l'Unicef a dit que la ville de Sceaux pourrait être référente en raison de la qualité de son dossier et qu'elle accompagnerait éventuellement les communes qui seraient en recherche de cette distinction.

Francis BRUNELLE

Monsieur le maire, je voulais juste réagir à l'utilisation de certains termes par l'opposition qui dit que la Ville manque d'ambition. Ce terme revient souvent dans les prises de parole de l'opposition, quelle qu'elle soit, je ne stigmatise personne.

Comme vous le savez, l'ambition consiste à se fixer des objectifs élevés. Je préfère avoir une politique avec des objectifs atteignables. C'est un travail de fond avec une première étape qui est celle du diagnostic, de l'état des lieux. Et je voulais porter à votre connaissance un gros travail

mené sur l'analyse des besoins sociaux. Il sera présenté en conseil municipal dès qu'il sera finalisé. Nous voulons en extraire un certain nombre d'axes de réalisation pratiques, de fiches actions.

Dans ce qu'évoque Mme Wietzerbin, il y a deux sujets extrêmement complexes sur lesquels nous avons décidé de porter une attention particulière et de mettre en place un certain nombre d'actions réelles. Ces deux axes sont souvent liés et visent à prendre en charge le bien être de l'enfant. Le premier axe porte sur l'analyse et les tentatives de correction de la précarité. Et vous savez combien ce sujet est important dans certains quartiers de la ville. Le deuxième axe concerne la monoparentalité et l'effondrement de la cellule familiale, source d'un certain nombre de dysfonctionnements sur l'environnement éducatif de l'enfant.

Vous avez souligné l'addiction aux écrans. Je vous rappelle que nous avons eu ici même, mais peut-être était-ce avant votre mandat, l'intervention d'un pédopsychiatre de l'institut Montsouris sur le sujet.

Je voulais simplement porter à votre attention que nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de travailler sur ces sujets. Lorsqu'on les creuse en profondeur, on s'aperçoit de la très grande difficulté à pouvoir apporter de l'aide. Je le sais par mon métier de pédiatre, la cellule familiale est un sujet extrêmement complexe à l'intérieur de laquelle on ne peut pas agir si facilement que cela.

Je veux aussi souligner que nous sommes extrêmement attentifs à la prise en charge d'une éducation inclusive pour les enfants porteurs d'un handicap, qu'il soit cognitif ou moteur. Je rappelle aussi, mais peut-être était-ce encore avant votre mandat, que nous avons été à l'initiative d'une conférence sur l'autisme. Et nous avons pu nous apercevoir qu'un certain nombre de familles sont venues parce que nous avons permis de libérer la parole. L'un des éléments de la prise en charge de la détresse de l'enfant, c'est de pouvoir libérer la parole, non seulement des mères, mais aussi des pères. C'est un sujet que nous prenons très au sérieux.

Peut-être ne sommes-nous pas assez ambitieux selon vos termes, mais en tout cas, nous prenons ces sujets extrêmement au sérieux, parce que nous savons que ce sont des sujets difficiles qu'il faut appréhender avec une extrême finesse.

Je voulais aussi vous rappeler la présence à Sceaux de la Fondation des étudiants de France, la clinique Dupré qui non seulement prend en charge la détresse psychologique des adolescents, mais permet aussi d'assurer un continuum éducatif malgré des journées d'hospitalisation parfois rendues nécessaires par la détresse psychologique.

J'en profite pour vous annoncer le thème des prochaines Semaines d'information sur la santé mentale, dont je suis en partie responsable sur le plan national. Il s'agira très probablement de « Santé mentale et environnement » et plus particulièrement de l'éco-anxiété. C'est un sujet qui est en train d'émerger chez les adolescents avec un néologisme que je ne prononcerai pas, car il

faudrait 10 minutes pour l'expliquer. Mais c'est un sujet que nous allons aborder dans les mois à venir.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- SENIORS

Poursuite de l'engagement de la Ville en faveur des seniors par la labellisation « Ami des Aînés ».

Monique POURCELOT

En 2014, la ville de Sceaux est devenue la première commune d'Île-de-France à intégrer le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés, réseau initié par l'Organisation mondiale de la santé en juin 2005 lors du Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie à Rio de Janeiro pour faire face au vieillissement démographique.

L'OMS s'engage à soutenir la démarche « Ville amie des aînés » et à prendre en compte l'expérience des personnes âgées pour améliorer leur qualité de vie au quotidien. C'est un réseau qui favorise l'échange d'expériences innovantes et de bonnes pratiques dans les politiques seniors.

De 2014 à 2019, Sceaux élabore son premier plan d'action dans le cadre de la démarche d'adaptation des politiques locales au vieillissement de la population. De nombreuses actions concrètes ont été réalisées : création du guide des seniors, installation de nouvelles assises suite à des marches exploratoires, création de l'Espace seniors en novembre 2017, initiation à l'informatique, aide aux démarches en ligne à l'Espace seniors, ateliers de prévention santé et bien-être dédiés aux seniors de plus de 60 ans au sein de la résidence autonomie les Imbergères, animations intergénérationnelles autour des outils numériques.

En 2019, la ville de Sceaux est de nouveau la première ville d'Île-de-France à recevoir la certification d'entrée dans la deuxième phase du label.

En 2019-2020, un groupe de travail composé de membres du comité consultatif des aînés ainsi que de personnes des différents quartiers de la ville et d'une personne du conseil de la vie sociale des Imbergères participent à trois ateliers et élaborent le nouveau plan de cette phase.

Les axes qui en découlent sont les suivants :

Sceaux, le 25 novembre 2021

- ✓ Axe 1 : lutter contre l'isolement des seniors en renforçant les liens entre les générations,
- ✓ Axe 2 : Accompagner les seniors dans leurs mobilités,
- ✓ Axe 3 : Permettre à chacun d'accéder aux soins,
- ✓ Axe 4 : Informer, soutenir, orienter, accompagner les aidants familiaux,
- ✓ Axe 5 : Améliorer l'accès aux voies publiques et aux bâtiments collectifs,
- ✓ Axe 6 : Promouvoir une information systématique et universelle pour tous les seniors sur leurs droits et cela dans tous les domaines.

Ce plan d'action a été présenté par le comité consultatif des aînés lors de la plénière le 25 janvier 2021.

La ville de Sceaux ainsi que deux autres villes, Limonest et Grenoble font partie des trois villes test désignées par le réseau francophone pour accéder au label « Ville amie des aînés ». Ce label a été créé pour valoriser le travail et les actions réalisés en faveur des seniors.

Un audit test a été réalisé en juin 2021 avec le soutien de l'Apave.

La Ville maintient sa volonté de permettre aux seniors de rester toujours actifs dans toutes les décisions qui les concernent. Ce label de certification a vu le jour le 2 juillet 2021 à Saint-Étienne lors de l'assemblée générale « Ville amie des aînés ».

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à confirmer l'intention municipale de poursuivre la démarche « Ville amie des aînés » en s'inscrivant dans le processus de labellisation « Ami des aînés ».

Ce label est décerné pour six ans. Un audit intermédiaire a lieu à mi-parcours. L'inscription pour ce label est de 300 €. Une somme de 1500 € sera à régler lors de l'audit intermédiaire en 2024. Ce label pourra être renouvelé au bout de six ans, en 2027, en fonction des actions qui auront été réalisées au bénéfice des seniors, la labellisation permettant de maintenir une certaine dynamique locale.

M. le maire

Merci, Madame Pourcelot.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

Certes, le prestige de labellisation est une notion bien subjective et ne peut être que la résultante d'une politique en faveur des aînés.

Six grands axes très généraux nous sont donc présentés dans cette note de présentation. Lorsque vient le grand âge, il est nécessaire et utile de trouver un service seniors dévoué et compétent pour trouver conseils, astuces, activités communes pour ne pas sombrer dans l'isolement.

Il n'est pas certain que, dans une ville où résident beaucoup de seniors, chacun trouve l'aide à laquelle il peut avoir droit par méconnaissance ou refus d'y recourir.

Nous ne sommes pas défavorables à cette labellisation, comme ville test à la demande du réseau francophone des villes amies des aînés. Le choix a été fait en 2014 de positionner la ville sur ce réseau francophone. Par son intermédiaire, la langue française est ainsi défendue et promue. Voilà une mesure positive du point de vue des intérêts propres à notre pays.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, tout d'abord, je tenais à vous féliciter pour votre élection à l'AMF. Vous savez que cela me tenait à cœur, car nous avons des relations communes qui vous ont supporté. Cela me fait très plaisir pour vous.

Je voulais aussi vous remercier au nom du groupe Sceaux Ensemble, car vous avez reconnu dans la presse la qualité de notre travail d'opposants constructifs et exigeants au cours de cette première année de mandat en nous qualifiant de seuls opposants sérieux. Nous n'en attendions pas tant. Je vous en remercie.

S'agissant de ce projet de délibération — et je remercie Monique pour son exposé — juste un petit commentaire rapide. J'aurais aimé que l'on parle d'inclusion numérique. Je sais que des choses ont été faites dans ce domaine, mais je pense que l'inclusion numérique, surtout chez les personnes âgées, est quelque chose d'important, d'autant que le gouvernement Macron a lancé dans le cadre du Plan France Relance un plan de formation de 4 000 conseillers numériques. Des actions ont par ailleurs été lancées auprès des CCAS pour la formation aux enjeux pratiques de l'inclusion numérique. Je ne sais pas si cela peut être ajouté à cette délibération ou précisé ailleurs, mais je souhaitais contribuer à mon niveau.

Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

Monsieur Brunelle, vous allez dire que je me répète. Vous dites qu'il est bon de se fixer des objectifs atteignables, mais j'estime qu'il est intéressant dans un tel plan de se fixer des objectifs ambitieux, même si on ne les atteint pas. Car si on ne les fixe pas, on ne risque pas de les atteindre.

En l'occurrence, si je prends l'exemple de l'axe 2, « *Réfléchir à un transport à la demande* », j'espère qu'on ne va pas y réfléchir pendant cinq ans. Même chose avec le fait d'échanger avec l'établissement public. J'aurais préféré voir écrit un véritable objectif du type : « *Mettre en place*

un vrai transport à la demande ou développer le Paladin de manière à prendre en compte les besoins des seniors ».

Sur ces deux points, je voudrais revenir avec des propositions très concrètes et ne pas parler uniquement de la forme, même si je pense que donner des éléments d'information complets à l'opposition est une marque de respect. On ne peut pas nous donner simplement deux pages en expliquant qu'il existe un dossier d'information présentant de manière détaillée toutes les actions engagées. Je trouve que les dossiers qui nous ont été transmis pour cette séance manquent un peu de substance.

Le transport à la demande est une très bonne idée. C'est effectivement quelque chose qui doit être développé, et pas uniquement pour le théâtre des Gémeaux, mais également pour permettre aux personnes qui vivent aux Blagis d'aller à l'Espace seniors ou aux ateliers. On sait que cela peut être compliqué de se rendre dans ces lieux, compte tenu par ailleurs de la disparition prochaine du Paladin. Je proposerai donc d'étendre le transport à la demande à d'autres besoins.

Je propose aussi que l'on soit informé des perspectives à venir sur le Paladin. Sa disparition prochaine a été annoncée en séance du conseil municipal. Qu'en est-il ? Que ressort-il de ces échanges ? Comment les besoins des seniors et des autres habitants de Sceaux seront-ils pris en compte ?

Je me permets également de faire une proposition, que j'ai évoquée par ailleurs, qui consisterait à installer un deuxième Espace seniors dans d'autres quartiers de Sceaux, le quartier des Blagis par exemple. L'installation d'une antenne de l'Espace seniors pourrait être à l'étude. C'est quelque chose qui pourrait faire partie de ce plan d'action, même si cette solution ne se révèle pas *in fine* comme étant la plus judicieuse. J'aurais aimé voir des axes et des idées à explorer dans ce plan d'action.

Demander l'ouverture d'une maison de santé. À qui faut-il la demander ? Je voulais avoir un peu plus d'information sur ce sujet.

Voir avec les pharmacies de Sceaux les conditions de livraison en urgence. Quelle est l'idée derrière ? Quelle est l'échéance ?

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monique, si tu peux apporter quelques réponses.

Monique POURCELOT

Je voudrais revenir sur les remarques de Mme Wietzerbin sur le transport à la demande. Vous avez parlé du Paladin. Nous avons abordé le sujet lors de réunions avec Vallée Sud-Grand Paris au cours

desquelles il a notamment été question de la restructuration de la ligne 6. Je ne peux malheureusement pas vous en dire davantage pour le moment, mais nous aurons probablement plus d'informations en début d'année. Le transport à la demande a été évidemment demandé.

S'agissant de l'inclusion numérique, dès le début, nous avons créé des ateliers informatiques pour les seniors. Deux postes ont par ailleurs été créés à l'Espace seniors pour aider aux démarches en ligne. Des cours d'informatique et d'initiation aux smartphones et aux tablettes sont en outre dispensés gratuitement aux Garages et à la Rotonde. Par ailleurs, et M. Brunelle pourra le confirmer, nous avons obtenu par la Conférence des financeurs un certain nombre de tablettes qui seront délivrées à l'Espace seniors pour parfaire la formation informatique des seniors.

Francis BRUNELLE

La Conférence des financeurs est une structure départementale à laquelle je participe. L'un des axes très importants concerne l'inclusion numérique des seniors. La Conférence des financeurs analyse un certain nombre d'appels à projets soumis par les communes ou par des structures un peu plus vastes. Il peut s'agir de structures rassemblant plusieurs EPAHD par exemple. La ville de Sceaux a obtenu pour son projet sur l'inclusion numérique, et en particulier sur la familiarisation avec les outils numériques, une somme de 20 000 euros qui a permis l'achat de tablettes tactiles ainsi que le financement de la formation à l'usage de ces tablettes. Il faut savoir que la Conférence des financeurs ne finance pas uniquement du matériel, mais également un savoir-faire ou un outil de formation.

Voilà pour confirmer ce que vient de dire Mme Pourcelot.

Christiane GAUTIER

Excusez-moi, mais vous n'avez pas répondu sur l'ouverture d'une maison de santé.

Monique POURCELOT

Je pense que Monsieur Brunelle sera plus apte à vous apporter une réponse.

Francis BRUNELLE

C'est un sujet extrêmement difficile, Madame Gautier. Vous connaissez le contexte sanitaire de l'Île-de-France, puisque vous êtes médecin hospitalier. Il manque 450 médecins dans les structures hospitalières d'Île-de-France. 10 % de lits sont fermés faute de personnels paramédicaux. Les médecins généralistes manquent dans la totalité des structures. Un certain nombre de centres municipaux de santé envisagent de fermer, car ils ne parviennent pas à recruter.

Nous avons eu un contact avec la Croix-Rouge il y a 48 heures. La Croix-Rouge gère encore trois centres de santé ambulatoire. Elle envisage de les fermer pour des raisons budgétaires. Ces trois

centres sont déficitaires et ne parviennent pas à remplacer les postes laissés vacants par le départ de médecins.

Nous continuons à travailler sur le recrutement de médecins pour cet espace de santé dont nous avons parlé. Je ne vous cache pas que cela reste extrêmement difficile.

M. le maire

Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote sur la poursuite de ce partenariat avec le réseau francophone « villes amies des aînés ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un délégué suppléant du conseil municipal au sein du Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

M. le maire

Nous devons désigner un délégué suppléant du conseil municipal au sein du Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux en remplacement de M. TONNA qui a démissionné du conseil municipal à compter du 20 septembre 2021.

Il est proposé la candidature de Frédéric GUERMANN.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole.

La gestion des cimetières, ces lieux lourds d'histoire collective et individuelle nous concerne toutes et tous, car dès notre naissance, nous sommes appelés à appartenir aux catégories successives des vivants et des morts.

Lorsque la nomination de Monsieur TONNA a été entérinée le 9 juillet 2020, cela s'était passé très vite et je n'avais pas eu l'occasion de déposer ma candidature. En l'espèce, l'objet du cimetière intercommunal à vocation unique (SIVU), dont Sceaux est membre depuis sa création par arrêté préfectoral en avril 1960, est de gérer le cimetière de Chevilly-Larue et les locaux commerciaux y attenants, chaque ville ayant deux délégués titulaires et suppléants, dont Monsieur TONNA jusqu'au 20 septembre dernier.

Certes, dès 1960, se concrétise une solidarité inter-villes pour la gestion de ce cimetière de Chevilly-Larue, laquelle ne peut que prendre en considération les nouvelles manières de voir comme l'abandon des produits phytosanitaires pour nettoyer les allées, le respect de la nature, l'arborisation de ces lieux, mais ceci est aussi le travail du SIFUREP dont le bilan est présenté ce jour.

Depuis 1960, et dans ce cadre, s'exprime également un intérêt patrimonial pour la gestion des locaux commerciaux attenants à ce cimetière, peut-être pour permettre à la Ville de recevoir des revenus externes contribuant même symboliquement au financement de ces investissements.

Si cela génère des revenus pour la Ville, comment cela est-il inscrit dans notre budget et quel en est le montant ?

À titre de symbole, je veux dire que je souhaite être également candidat à la désignation à ce comité.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vais donc donner la parole à M. Isnard, représentant titulaire au Syndicat.

Numa ISNARD

Merci, Monsieur le maire.

Si je comprends bien, votre question porte surtout sur la gestion du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue. Les communes financent cette infrastructure. Il y a une vraie séparation avec le SIFUREP qui est plutôt un organisme régional. 160 communes sont en effet adhérentes au SIFUREP.

En ce qui concerne la gestion du cimetière en lui-même, je vous engage à aller le visiter. C'est un magnifique cimetière. Il est situé à proximité de l'A86. L'endroit n'est donc pas très joli, mais l'équipe de jardiniers est extrêmement dévouée et passionnée par ce lieu. Il y a beaucoup d'activités mécaniques et peu de phytosanitaires, car c'est un très grand espace soumis à beaucoup d'activités à l'heure actuelle. Pour vous donner un ordre d'idée, il y aura prochainement l'ouverture de nouvelles divisions avec cinq ans d'avance sur le programme initial de déploiement. Il y a donc une appétence pour cette infrastructure en raison notamment de l'augmentation du nombre de décès dans notre région.

En ce qui concerne les problématiques financières, la Ville contribue financièrement, mais n'en attend pas de retombées économiques. Il s'agit d'un service public administratif essentiel. Vous avez noté la présence de baux commerciaux à proximité du cimetière, mais c'est quelque chose d'épisodique avec des renouvellements en cours. Vous avez peut-être eu des échos par la mairie de

Chevilly-Larue. Il y a un peu une reprise en main du quartier qui s'effectue par l'intermédiaire de la municipalité de Chevilly-Larue.

M. le maire

Je veux préciser que le Syndicat est propriétaire et perçoit le loyer des bâtiments dont il a la propriété. La Ville contribue proportionnellement au nombre des emplacements qu'elle a retenus. La contribution annuelle s'élève à 60 000 €. Elle est basée sur le nombre de places réservées aux Scéens, choix fait par la Ville au moment de son adhésion. Un certain nombre d'inhumations sont effectuées dans ce cimetière et dans le cadre des actions de reprise de concessions trentenaires qui ne sont pas renouvelées par les familles, nous demandons le transfert des dépouilles vers les ossuaires de Chevilly-Larue. C'est donc un équipement tout à fait utile.

Mais ce n'est pas l'objet de la délibération qui porte sur la désignation de Monsieur GUERMANN ou de M. SZYNKOWSKI en tant que délégué suppléant du conseil municipal au sein du Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

Êtes-vous tous d'accord pour voter à main levée ?

La désignation à main levée du délégué suppléant du conseil municipal au sein du Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux est approuvée à l'unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 33

Ont obtenu :

- ✓ Frédéric Guermann : 26 voix
- ✓ Philippe Szykowski : 7 voix

Frédéric Guermann est désigné, à la majorité, délégué suppléant du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

SIFUREP – communication du rapport d'activité 2020.

Numa ISNARD

La présentation sera très brève, puisqu'on a déjà évoqué le sujet.

Le SIFUREP est la structure intercommunale au niveau régional qui compte quasiment 160 membres. C'est un syndicat qui fonctionne à tiroirs, c'est-à-dire qu'il propose plusieurs prestations dont certaines sont optionnelles. Il y a notamment une prestation de centrale d'achat, une prestation

de délégation du service extérieur des pompes funèbres et une prestation de conseil et d'accompagnement.

Notre commune a souscrit au volet conseil et accompagnement qui recouvre la reprise de concessions, l'accompagnement juridique sur les affaires funéraires.

Le syndicat gère également d'autres infrastructures comme des crématorium et funérarium.

En 2020, l'activité a été assez significative. Elle est en augmentation en partie en raison de la crise sanitaire. C'est une tendance lourde dans notre région d'autant que l'on est sur un espace territorial extrêmement urbain et contraint, ce qui rend parfois la tâche un peu délicate.

Voilà pour cette année d'activité du SIFUREP. Le rapport d'activité est annexé au projet de délibération.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions sur le SIFUREP ?

Liliane WIETZERBIN

Ce n'est pas une question, mais une remarque je voulais partager avec vous, car j'ai vraiment été frappée par la très grande disparité de la mortalité liée à la Covid entre les différents départements.

La surmortalité est en moyenne de 20 % en Île-de-France, mais elle est de 17 % dans les Hauts-de-Seine et atteint jusqu'à 41 % à Sarcelles ou à Gonesse. Je n'imaginai pas une telle disparité.

Cela dépasse évidemment Sceaux, mais ces chiffres démontrent l'importance de prendre en compte les disparités sociales et les conditions de vie des personnes pour comprendre cette pandémie. Ce sont des départements où les gens ont peut-être eu moins recours au télétravail qu'ailleurs et ont dû continuer à se déplacer. Ce sont des départements où les gens vivent dans de petits logements et ont plus difficilement accès aux soins. Je voulais partager ces chiffres qui sont vraiment frappants.

Philippe SZYNKOWSKI

Ma question est simple : la Ville est-elle habilitée à adhérer à la centrale d'achat du SIFUREP ? Elle pourrait ainsi bénéficier de prix plus intéressants. Pourquoi cela n'a-t-il pas été envisagé ?

Numa ISNARD

C'est une décision qui est un peu particulière, parce que la question de l'adhésion à la centrale d'achat se pose aussi en fonction du volume. Sceaux est une ville de moins de 20 000 habitants. Son cimetière est quand même relativement petit. Pour ce qui concerne le cimetière de Chevilly-Larue, le fonctionnement est un peu différent. La mutualisation n'est pas forcément raison, dans ce

domaine comme dans d'autres. À ce niveau-là, la question ne s'est pas encore posée, mais cela est réévalué chaque année, puisque l'adhésion est de longue date et se poursuit depuis.

M. le maire.

Nous passons au vote sur la communication de la prise acte du rapport d'activité 2020 du SIFUREP.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIGEIF – communication du rapport d'activité 2020.

Numa ISNARD

Le SIGEIF est le syndicat régional pour l'acheminement du gaz et de l'électricité. Son fonctionnement est similaire à celui du SIFUREP. Il existe plusieurs volets et les communes choisissent de manière optionnelle à quels volets elles souhaitent souscrire.

En ce qui nous concerne, le SIGEIF exerce le rôle d'autorité concédante de la distribution publique du gaz.

On constate sur les trois dernières années une consommation qui est tendanciellement à la baisse, ce qui suit la tendance de la région qui connaît une diminution de 1 % de sa consommation de gaz, en raison notamment de tous les changements intervenus dans l'acheminement du gaz chez les particuliers, mais également des politiques de conversion.

Le sujet de l'accidentologie est peut-être plus intéressant. Je fais notamment écho à une question qui a été posée l'année dernière sur le sujet. L'accidentologie en 2020 est nulle, ce dont on peut se féliciter. Cela fait partie des gros points d'attention que l'on suit au niveau local et l'on se félicite de ce résultat. Nous espérons que ce sera également le cas pour 2021.

En ce qui concerne les autres activités, on peut signaler l'ouverture de nouvelles infrastructures, notamment la ferme solaire de Marcoussis et de nombreux projets sur les bornes. Vous en avez peut-être vu dans les villes voisines, notamment à Châtillon. Des réflexions sont également en cours sur la méthanisation.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions sur le SIGEIF ?

Fabrice BERNARD

Merci, Monsieur le Maire.

Les documents nous disent que le SIGEIF assure un certain nombre de prestations aux villes adhérentes, essentiellement la fourniture de gaz. On voit aussi que des services d'efficacité énergétique sont proposés ainsi que des outils de suivi de consommation. Je voulais savoir si la Ville de Sceaux avait demandé à bénéficier de ces services d'efficacité énergétique et si, dans le cadre des consommations, un bilan GES était proposé par le SIGEIF.

Liliane WIETZERBIN

Je voulais faire un commentaire sur le SIGEIF. J'ai examiné le rapport 2020 qui ne nous a pas été fourni, mais que j'ai pu trouver sur le site du SIGEIF et je l'ai trouvé vraiment très intéressant. Si vous vous intéressez au secteur énergétique, je vous engage à le lire parce que c'est vraiment une très belle synthèse de la situation en Europe et en France, en particulier sur la situation actuelle d'augmentation des prix de l'énergie. Et il y a un très gros volet sur la transition énergétique et sur le développement des énergies renouvelables en France.

Je me permets d'en dire quelques mots, puisque c'est un peu ma partie. Le SIGEIF fait le constat d'un très fort développement des énergies renouvelables sur son territoire, en Île-de-France, avec pour ce qui concerne le gaz, le développement du Bio-GNV. Sept stations délivrent désormais du Bio-GNV sur le territoire du SIGEIF et il y a 20 % d'augmentation de vente de véhicules alimentés au Bio-GNV. On voit également le développement de la biométhanisation à partir des déchets. Il y a une station à Gennevilliers. Et sur le secteur électrique, on assiste à un boom des ventes de véhicules électriques avec la pose de bornes de recharge, des points de livraison supplémentaires et la ferme solaire de Marcoussis.

On voit que l'on est dans un territoire vraiment très dynamique. J'engage par conséquent Sceaux à prendre part à ce développement et à cette dynamique d'autant plus que l'on a un acteur très dynamique sur le sujet.

Le deuxième point que je voulais partager porte sur l'accidentologie. Il est rapporté dans le rapport d'activité les dommages aux ouvrages. Ce sont les accidents qui ont lieu lors de la réalisation de travaux sur la voirie. Cela représente l'essentiel des coupures de gaz. Certes, il n'y en a quasiment pas eu en 2020, sans doute en raison du confinement, mais la commune a vraiment un rôle à jouer dans la prévention de cette accidentologie. Il existe de nombreux outils permettant de minimiser les risques, des réglementations à respecter, des visites surprises, des audits, etc. C'est un sujet complexe en raison de la multiplicité des acteurs.

Dernière question, je voulais savoir pourquoi la gestion de l'électricité et du gaz n'a pas été confiée au même syndicat. Pourquoi avoir fait le choix de deux syndicats différents ?

Numa ISNARD

Merci pour l'intérêt que vous portez aux travaux du SIGEIF. J'en suis particulièrement touché.

Comme vous l'avez remarqué, les activités sont très diverses et les acteurs nombreux. Pour répondre à votre dernière question sur l'électricité, historiquement, le choix n'a pas été fait de confier la gestion de l'électricité au SIGEIF en raison de la présence du SIPPEREC. On en revient aussi à la question de la taille critique nécessaire pour ce genre de choses, sachant que le SIGEIF s'était initialement concentré sur la distribution du gaz, notamment à Bagneux. La tradition fait que les choses ont perduré de cette façon.

S'agissant de la question de M. Bernard sur l'impact environnemental, comme vous l'avez relevé, des outils sont à la disposition des services. En ce qui concerne le bilan GES, il porte plutôt sur l'ensemble des communes adhérentes au syndicat. On est plutôt sur une vision holistique et ramassée. Cela coûterait très cher de le faire au niveau de la commune et je ne suis pas persuadé qu'il serait pertinent de le faire à ce niveau-là sur le gaz en tout cas. Mais vous avez raison, certains outils sont à la disposition des communes et sont utilisés par les services.

M. le maire

Ces syndicats sont très anciens. Je crois qu'ils datent de 1903.

Comme le disait Numa Isnard, il y avait l'électricité d'un côté et le gaz de l'autre. Le SIGEIF a ensuite développé une compétence électricité. Nous avons fait le choix de conserver les deux syndicats. Il y a eu aussi des rapports de force politique au sein de la Région et de la petite couronne. Il y a de petites batailles bien de chez nous à peu près tous les six ans, puis cela se stabilise avant de reprendre après les municipales.

En tout cas, ce sont des outils tout à fait précieux et qui représentent un coût très faible pour la Ville. C'est même plutôt une source de profit grâce aux quelques taxes que nous percevons sur l'utilisation des réseaux.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport d'activité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2020.**Jean-Pierre RIOTTON**

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, la ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), auquel elle a délégué la Sceaux, le 25 novembre 2021

compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication ».

Le rapport pour l'exercice 2020 sur les activités du SIPPEREC est accessible sur le site internet www.sipperec.fr.

En ce qui concerne la collaboration entre le SIPPEREC et la ville de Sceaux, elle porte notamment sur l'achat d'électricité dans le cadre d'un groupement de commandes multi-communes et sur la prise en charge des travaux d'enfouissement de réseaux électriques.

Corrélativement à ces opérations d'enfouissement, le SIPPEREC apporte une aide financière à la Ville pour les opérations de renouvellement de l'éclairage public.

Le concours du SIPPEREC porte par ailleurs sur :

- ✓ les diagnostics de performance énergétique ;
- ✓ une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet environnemental dans les projets de construction et de réhabilitation.

À la fin de l'année 2020, le SIPPEREC est également intervenu pour la remise en service de bornes de recharge électrique de véhicules, face à l'hôtel de ville et dans les autres sites.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Fabrice BERNARD

Même type de questions que sur le sujet précédent. On voit que le SIPPEREC a une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet environnemental et propose des diagnostics de performances énergétiques. Je voulais savoir si, dans ce cadre, quelques éléments étaient donnés à la Ville.

Une autre compétence du SIPPEREC est évoquée dans le document, celle de l'enfouissement des réseaux. Je voulais savoir si l'on avait un calendrier prévisionnel pour les années à venir des derniers réseaux à enfouir dans les différents quartiers de la ville.

Philippe SZYNKOWSKI

L'utilité du SIPPEREC apparaît ici clairement quand on voit l'étendue de ses interventions possibles en matière de gestion des réseaux électriques et électroniques. Il aurait pu aussi installer la fibre optique.

Il n'est pas toujours facile de différencier les conventions avec Sceaux et les offres d'autres services dans la façon dont cela est présenté. On constate toutefois l'intérêt d'adhérer à cet organisme public à qui Sceaux achète de l'électricité tandis que le SIPPAREC lui verse des subventions non négligeables pour les opérations liées à la transition énergétique. Toutefois, rien ne concerne le photovoltaïque et la géothermie dont le tableau indique zéro pour la ville de Sceaux et qui sont pourtant des éléments de base des énergies renouvelables. Or, lors d'une réunion de la Ville sur les énergies, on avait parlé de la possibilité de confier au SIPPAREC des études exploratoires pour savoir si Sceaux pourrait recourir à la géothermie.

En est-on resté au stade du discours ?

Jean-Pierre RIOTTON

Pour chaque projet de rénovation, la Ville fait une demande de subvention au SIPPAREC. Cela se traduit par des CUMAC qui sont ensuite reversés à la Ville.

S'agissant de la géothermie, sachez que c'est en cours. Je suis moi-même administrateur de la géothermie de Bagneux, de Grigny et de Viry-Châtillon et je devrais avoir prochainement la responsabilité de la géothermie de Malakoff et de Montrouge. Sachez que c'est en cours. Un certain nombre de paramètres sont incontournables, comme le nombre de logements et de raccordements. Mais sachez que des réflexions sont en cours sur les villes de Bourg-la-Reine, Sceaux, Antony, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

S'agissant des redevances, le SIPPAREC reçoit des redevances de la part d'ENEDIS qui sont ensuite intégralement reversées à la commune en fonction de la consommation

S'agissant de l'enfouissement des réseaux, tous les dossiers ont été étudiés. Ils vont maintenant passer en réalisation. On a jusqu'à 2023 pour réaliser l'intégralité des travaux d'enfouissement. Ce n'est pas si simple que cela, car cela nécessite la présence de l'occupant du pavillon ou de l'appartement concerné. En été, les choses se compliquent. ENEDIS ne peut pas remettre le réseau en activité tant que les réseaux aériens ne sont pas enfouis.

M. le maire

Il reste encore quelques rues à enfouir dans le quartier des Chéneaux Sablons. Quatre rues n'ont pas encore été démarrées. Après cela, nous aurons terminé la totalité de l'enfouissement sur Sceaux.

Il faut savoir qu'il y a encore sept ou huit traversées aériennes de câbles. Pour pallier certaines difficultés techniques, il a fallu installer quelques traversées. Ce sont d'ailleurs des choses contre lesquelles je m'agace assez souvent, parce que ENEDIS ne fait pas les réparations suffisamment rapidement ou alors parce que des tranchées sont à faire dans les rues et que ce n'est jamais le moment. La lenteur d'ENEDIS et parfois une forme d'inefficacité sont problématiques.

Jean-Pierre RIOTTON

Et lorsqu'on voit des fils torsadés tirés par des poteaux, ce sont généralement des branchements de chantier. Il y en a eu pas mal sur la commune.

M. le maire

Oui, c'est lié à la bétonisation.

Maud BONTE

Monsieur le maire, lorsque vous parliez des Chéneaux-Sablons, vous pensiez à la rue Champin ?

M. le maire

Les Chéneaux-Sablons, c'est un quartier.

Maud BONTE

Oui. Est-ce que cela concerne la rue Champin.

M. le maire

La rue Champin appartient au quartier des Chéneaux-Sablons.

Maud BONTE

J'ai eu des retours de gens qui s'inquiètent. Merci. Je leur transmettrai.

M. le maire

Les gens qui s'inquiètent n'ont pas dû lire tout ce que nous avons écrit. J'ai écrit trois ou quatre fois aux riverains. Je l'ai dit au conseil municipal et je me souviens l'avoir dit trois fois à Mme Daugeras et quatre fois à M. Hollebeke, mais ils continuent à alimenter l'agacement. C'est leur petit fonds de commerce traditionnel, Madame Bonté. Je ne pense pas que c'est ce que vous faites pour votre part, mais c'est ainsi. S'il ne se passe rien, c'est parce qu'ENEDIS ne donne pas les autorisations. Comme le disait Jean-Pierre, on ne peut pas brancher au cas par cas. C'est tout ou rien. Il faut donc attendre que tout soit raccordé pour qu'ENEDIS bascule le réseau. Et c'est cela qui prend énormément de temps.

Jean-Pierre RIOTTON

À ce jour, toutes les rues ont été étudiées. Une programmation a été faite. On ne peut pas couper tout un secteur comme les Chéneaux-Sablons. Certaines reprises sont assez compliquées. Par ailleurs, il n'y a qu'une voie de circulation à double sens. Lorsqu'un camion d'ENEDIS arrive, cela fait désordre. Deux ans et demi s'écoulent entre l'étude et la réalisation de l'enfouissement des réseaux dans une rue. Et l'on dépend aussi des entreprises extérieures qui réalisent les tranchées.

Généralement, ENEDIS met à disposition les coordonnées d'un responsable que l'on peut contacter pour savoir si les travaux avancent ou reculent.

M. le maire

Ça ne recule pas souvent, mais cela avance lentement.

Nous passons au vote sur la prise acte du rapport d'activité 2020 du SIPPEREC

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation des taux des différentes taxes applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 : taxe sur la publicité extérieure, taxe d'aménagement, taxe de séjour et taxe de dispersion des cendres.

Isabelle DRANCY

La délibération qui vous est soumise porte sur l'approbation des taux des différentes taxes à compter du 1^{er} janvier 2022. Il s'agit de la taxe sur la publicité extérieure, de la taxe d'aménagement, de la taxe de séjour. Ce sont des taux que l'on vote traditionnellement chaque année.

Vous avez en annexe pour chacune de ces trois taxes les tarifs proposés et les produits de l'année précédente. Le produit le plus important pour nous est celui lié à la taxe d'aménagement.

Petite nouveauté cette année : la suppression prévue par la loi de finances 2021 de la taxe sur les convois funéraires et les inhumations qui nous a rapporté en 2020 13 145 euros. Nous avons en revanche la possibilité cette année d'instaurer une taxe de dispersion des cendres pour un montant de 73 €, ce que nous allons faire.

Une dernière précision. Vous savez que les tarifs des prestations de services de la mairie ne sont plus votés en conseil municipal puisqu'ils font l'objet d'une décision du maire. Cette décision du maire sera prise prochainement. L'augmentation devrait être en moyenne de 1,5 %.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

Budget ville — exercice 2021 — approbation de la décision modificative n° 3.

Isabelle DRANCY

Il s'agit de la troisième décision modificative qui fait suite au budget voté le 25 mars 2021, à la première décision modificative du 24 juin 2021 et à la deuxième du 6 octobre dernier.

Il s'agit d'une décision modificative très technique.

Elle concerne en matière de section de fonctionnement une augmentation en recettes de 12 900 euros au global correspondant à la conversion d'un emprunt en subvention.

Les autres éléments concernent l'augmentation en crédits budgétaires de dépenses et de charges de personnel liées à la prise en compte des nouvelles missions de la Ville consistant à faire mieux en matière de sécurité et de prévention. Cette volonté de la Ville s'est traduite par le recrutement de deux policiers municipaux. À cela s'ajoutent les dépenses liées à la fermeture de la poste des Blagis, la Ville prenant le relais en ouvrant un accueil postal communal.

S'agissant de la section d'investissement, nous apportons des modifications qui n'ont pas d'impact budgétaire, mais qui nous permettent de tenir compte des observations formulées par les commissaires aux comptes qui nous demandent de reclasser des recettes et des dépenses d'investissement.

Au global, cette décision modificative augmente l'autofinancement prévisionnel de 12 900 € et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Madame Drancy.

Sceaux, le 25 novembre 2021

Je trouve que la note de présentation manque quelque peu de sincérité et de transparence. Vous nous avez donné quelques détails des dépenses mentionnées dans cette note, mais je regrette que nous n'ayons pas eu ces détails avant. Cela nous aurait évité une petite discussion technique en conseil municipal si ces documents nous avaient été fournis et surtout s'il existait une commission des finances. Le sujet aurait ainsi pu être éclairé en amont du conseil municipal.

Ce manque d'information, voire de transparence, empêche de prendre part au vote, prolonge les débats et la durée du conseil municipal à Sceaux.

Pouvez-vous en conséquence expliciter dans le détail d'une part les dépenses de 100 000 euros imputées pour partie à la police municipale — on parle du recrutement de deux postes supplémentaires qui étaient annoncés dans le budget primitif de la ville du mois de mars — et d'autre part les 100 000 euros économisés sur des postes de dépenses, dont certains sont relatifs à la petite enfance ?

Sur la partie section d'investissement, et dans un souci de transparence, pourquoi ne pas avoir imputé une partie de la hausse de cette section d'investissement au dépassement de plus de 100 000 euros du montant de l'enveloppe de frais d'études préalables, elle aussi, inscrite dans le budget primitif de la Ville.

Enfin, nous souhaiterions amender ce texte volontairement simplificateur et inexact qui accuse l'État de se désengager au risque de favoriser et d'attiser les populismes. Un texte inexact, car La Poste est une société anonyme depuis 2010. Ce n'est donc pas l'État qui ferme les bureaux de poste. Ce ne sont pas Messieurs Macron ou Castex qui ferment les bureaux de poste. Je sais que M. Allardi est Républicain et qu'il a du mal avec cela. En revanche, c'est l'État qui a demandé à La Poste de soutenir la mise en place de l'agence postale communale avec notamment une indemnité de fonctionnement annuelle de 12 552 euros. C'est aussi l'État qui accompagne financièrement les mairies dans la mise en place du dispositif « maison France Services ».

Un texte simplificateur encore, car la fermeture du commissariat de police des Blagis est une conséquence de la RGPP lancée par le président Sarkozy, il y a presque 10 ans, fermeture que l'on a vue aussi à Bourg-la-Reine.

Aujourd'hui, la grande majorité des maires de la petite couronne ont pris leurs responsabilités et assurent le rôle de police municipale en étroite collaboration avec la police nationale pour répondre au besoin de sécurité de leurs concitoyens.

C'est donc une certaine imprévoyance et votre mauvaise gouvernance en matière de sécurité et de prévention qui amènent à ces dépenses nouvelles, qui m'ont l'air mal anticipées alors que l'insécurité n'est pas récente à Sceaux et s'aggrave de ce fait, comme l'attestent malheureusement les chiffres sur l'insécurité publiés dans le Parisien d'octobre 2021 et qui font de Sceaux l'une des villes les plus cambriolées du Grand Paris, pour reprendre le titre d'un journal national du matin en 2019, et la ville la plus cambriolée du 92 avec 41 cambriolages pour 10 000 habitants.

Sceaux, le 25 novembre 2021

Nous souhaitons juste vous mettre en garde contre les raccourcis que vous faites trop souvent et trop volontiers en vous défaussant sur l'État en toutes circonstances. C'est facile, mais pas sans conséquence, surtout dans le climat actuel de perte de confiance dans les politiques et dans l'État.

Aussi, nous demandons que ne soit pas formulée dans ce paragraphe la mention déplacée du désengagement de l'État et je vous ai fait à ce propos un amendement.

Je vous remercie.

Isabelle DRANCY

Je veux répondre à plusieurs points. Vous parlez d'insincérité et de manipulation des chiffres, mais c'est vous qui citez de mauvais chiffres. Nous ne sommes pas une ville de 10 000 habitants, mais de 20 000. S'il y a 41 cambriolages, c'est donc sur une ville de 20 000 habitants, 19 000 et quelques, je vous l'accorde.

Nous ne pouvons que maintenir le désengagement de l'État auquel vous nous reprochez de faire mention. La Poste est effectivement une entreprise privée soumise à la comptabilité commerciale, mais ses actionnaires sont la Caisse des Dépôts et Consignations, qui est un organisme d'État et l'État lui-même pour 35 %. Derrière La Poste, il y a donc l'État. Et quand elle décide de fermer des bureaux de poste, cette décision est également prise par ses actionnaires. Je maintiens donc cette idée du désengagement de l'État. Un désengagement qui n'est d'ailleurs pas propre à ce gouvernement, puisqu'il était déjà antérieur. On a vu également le désengagement de l'État lorsqu'il s'est agi de financer les caméras de vidéoprotection. Nous attendions des subventions qui ne sont jamais venues. Désengagement de l'État parce qu'il n'y a plus personne au commissariat de Châtenay pour assurer les patrouilles. Quand on voit cela, on ne peut que constater ce désengagement de l'État. Et je pense que ce n'est que le début. On s'aperçoit que les communes passent leur temps à essayer de colmater ce désengagement massif de l'État.

S'agissant de la commission des finances, nous en avons parlé à plusieurs reprises. Il existe une commission de suivi et d'exécution budgétaire à laquelle vous êtes conviés. Elle se tiendra prochainement. Nous sommes très transparents. Nous organisons des débats d'orientations budgétaires. Nous parlons budget et finances à chaque réunion du conseil municipal et nous estimons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une commission des finances, car nous ne sommes pas une grosse ville. Nous ne sommes pas la Ville de Paris. Tout est sur la table. Nous avons des débats et des rapports qui sont assez étoffés.

S'agissant des dépenses budgétaires, nous vous présentons les dépenses supplémentaires liées aux dépenses et charges de personnel. On vous explique qu'elles sont dues au recrutement de policiers municipaux, mais aussi à l'augmentation du SMIC pour tous les agents de catégorie C. Cette dépense n'a pas été budgétée, puisque la décision est sortie au 1^{er} octobre 2021. On pense par ailleurs recruter à un certain prix, et l'on recrute finalement plus cher. Et si nous voulons avoir une

ouverture assez significative de représentation des services de la Ville aux Blagis, il faudra une amplitude horaire importante. Tout cela fait partie de la délibération qui vous a été soumise.

C'est une délibération qui prévoit du crédit budgétaire et non pas une délibération sur une exécution budgétaire. Elle est donc chiffrée de la manière dont nous pensons qu'elle doit l'être.

Sur les économies, nous sortons d'une année qui a connu une forte diminution des frais de communication ou des frais liés à l'organisation de diverses manifestations en raison de la crise sanitaire. Nous avons donc décidé de réallouer ces crédits aux dépenses de personnel.

Jean-Christophe DESSANGES

Des choses inexactes ont été dites et j'aimerais y revenir. Par ailleurs, je n'ai pas eu de réponses à mes questions.

M. le maire

Je vais vous en donner, si vous le permettez.

D'abord, comme l'a dit Isabelle, je veux redire qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire et non pas d'une réalisation de dépenses. Fin novembre, nous savons que nous dépenserons moins que prévu sur certains postes. Ces 100 000 euros sont l'addition d'un certain nombre de queues de crédit dont nous n'avons pas besoin pour finir l'année. Cela arrive tout le temps. Ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire et je vous ferai remarquer que cela représente 0,2 % des dépenses de fonctionnement. Ce n'est donc pas grand-chose.

L'amendement que vous proposez porte sur la note de présentation. Je suis désolé, mais la délibération officielle ne parle pas du désengagement de l'État. On dit juste que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services. On n'amende pas une note de présentation. On la présente, ce que nous avons fait, mais on ne la vote pas et on ne l'amende donc pas.

Isabelle l'a dit, on ne peut pas dire que l'État ne se désengage pas. Aux Blagis, on a la marque évidente du désengagement de l'État. Il y avait un bureau de poste de trois personnes. Il ferme. Il nous a fallu former des agents, dont certains sont des agents de Sceaux Info Mairie et il a fallu compléter ces effectifs. Tout cela a un coût que ne pourront pas combler les 12 000 euros donnés par La Poste. Les travaux de l'agence postale communale coûteront à la Ville entre 200 000 et 300 000 euros. Tout cela parce que l'État a décidé d'avoir un plan de rationalisation de La Poste. Il a peut-être raison de le faire. Il n'empêche que pour amener le service public aux habitants, la Ville a pris ses responsabilités. J'ai le sentiment que vous ne le prenez pas en considération, que vous pensez que tout cela se fait en claquant des doigts. Cela montre votre manque d'implication dans la vie quotidienne de cette ville, ce qui est assez préoccupant.

Je veux d'ailleurs vous dire que je n'ai pas dit que vous étiez l'opposition la plus sérieuse. J'ai dit que vous étiez l'opposition la plus pénible. On le constate d'ailleurs à chaque séance du conseil municipal.

Nous passons au vote sur cette délibération.

C'est terminé ! Vous avez eu l'occasion de vous exprimer.

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'ai pas eu réponse à mes questions.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables — années 2017 à 2020.

Isabelle Drancy

Nous vous proposons une délibération sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. Il s'agit de créances que la DGFIP ne parvient pas à recouvrer pour un montant total de 2 124,58 euros.

Cette somme concerne des créances pour les années 2017 à 2020, pour la plupart inférieures à 50 euros.

Par cette délibération, nous dégageons la responsabilité du comptable qui ne peut pas faire de poursuites, mais cela ne signifie pas l'extinction de la dette.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- RESSOURCES HUMAINES

Approbation de la convention de participation en matière d'assurance statutaire.

M. le maire

Il s'agit de l'assurance prise par la Ville pour faire face aux dépenses liées à la protection statutaire des agents pour les congés de longue maladie (durée de 3 ans maximum dont 2 ans et demi de traitement), les congés pour maladie longue durée (durée de 5 ans maximum dont 3 ans de demi-traitement), les congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) à savoir les accidents du travail et maladies professionnelles.

Le plus souvent, l'absence de l'agent génère son remplacement, si bien que le coût du personnel en place peut être jusqu'à deux fois plus élevé. Afin de réduire ce coût, la Ville s'assure contre ce risque via le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, qui assure, par convention avec CNP Assurances SOFAXIS, un contrat d'assurance statutaire.

Nous avons délibéré le 4 février 2021 pour mandater le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France pour lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Vous savez que les collectivités territoriales de la petite couronne adhèrent toutes au CIG.

Le CIG a donc attribué le marché à CNP Assurances, en partenariat avec SOFAXIS selon la proposition suivante :

- ✓ – durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2022,
- ✓ – régime du contrat : capitalisation.

Les taux de garantie détaillés dans la note de présentation.

Le taux de cotisations annuel s'élève à 2,77 %, soit environ 400 000 euros de primes.

Il s'agit d'approuver cette convention de participation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Une question simple relative à cette affaire.

Sceaux, le 25 novembre 2021

A-t-on une idée du coût global de cette adhésion au CIG ? Vous venez de donner la réponse.

Quel est le taux moyen d'absentéisme des agents dans les hypothèses envisagées ?

Y a-t-il des municipalités qui ne couvrent pas ce risque de dépenses en cas d'absence de l'agent ? Exemples connus ?

Si l'agent n'est pas remplacé, l'assurance joue-t-elle systématiquement, car la condition de réalisation du risque ne serait alors pas remplie en l'absence de préjudice ?

M. le maire

L'assurance joue, même si l'agent n'est pas remplacé. Elle se substitue à la Ville pour maintenir le salaire de l'agent.

S'agissant de votre question sur les communes qui n'ont pas souscrit à ce type d'assurance, je pense que la Ville de Paris ne l'a pas fait. En général, les très grandes collectivités s'auto-assurent. Elles jouent sur une masse suffisamment importante pour que le montant d'une cotisation soit équivalent au coût donné. Pour vous, avoir trois ou quatre congés de longue maladie, ce qui arrive parfois, coûte extrêmement cher à la Ville. Et il arrive parfois qu'il y ait plusieurs congés de longue maladie en même temps. On peut avoir des à-coups importants et l'assurance est dans ce cas tout à fait intéressante.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Motion de Sceaux Ensemble en faveur de la mise en place de bonnes pratiques en vue de l'amélioration de la réduction de 5 % des gaz à effet de serre et de l'amélioration de la résilience climatique de la Ville.

Fabrice BERNARD

CONTEXTE

Alors que la COP 26, la 26^e itération de la conférence des parties, vient juste de se terminer, les territoires de l'UE, de notre pays et donc de notre ville, vont rentrer dans une période nouvelle d'adaptation à ce nouveau contexte environnemental.

La contrainte réglementaire d'une part, la pression des opinions d'autre part, vont les amener à augmenter le nombre de mesures favorisant la transition énergétique et limitant le changement climatique.

Nous avons tous malheureusement constaté cet été les effets du dérèglement climatique qui touchent désormais la France.

La hausse des températures atteint déjà 1,1 °C à l'échelle mondiale et s'accroîtra d'ici 2050 à moins d'un arrêt total des émissions de GES.

Les villes sont un maillon essentiel de la décarbonation de l'économie et de la transition écologique et doivent prendre leur part à la réduction annuelle de 5 % des émissions de CO₂ dès aujourd'hui si nous voulons atteindre l'objectif de neutralité carbone. En effet il nous faut réduire de 80 % nos émissions, ce qui signifie réduire de 5 % par an si l'on commence immédiatement.

Les Villes agissent notamment sur le cadre de vie (SCOT, PADD, PLU...), gèrent un patrimoine immobilier important, investissent des dizaines de milliards par an et sont en mesure d'influencer les acteurs locaux et les citoyens de par leur proximité avec ceux-ci.

Cependant, il apparaît que collectivités locales ont des difficultés à intégrer les enjeux croisés de la transition énergétique et de la résilience dans l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD, PLU) puis à les traduire en plan d'action dans les PCAET. Les freins qui ont été identifiés, notamment par les membres du Shift Project, sont le manque de vision systémique des élus et des agents, sous-tendu par un manque de formation, ainsi que la différence de temporalité entre temps du mandat et temps long du processus d'adaptation.

L'importance du portage politique et du partage des enjeux au sein des collectivités sont également soulignés, en s'appuyant sur les acteurs du territoire les plus fédérateurs.

D'où l'importance de passer à l'acte avec des actions visibles et des résultats à court terme afin de s'affranchir de la complexité des enjeux d'adaptation qui rend difficile le passage à l'acte, d'où l'importance de démarrer par des actions générant des gains à court terme qui donnent à voir et permettent de mobiliser au mieux les citoyens.

Une carte des zones de chaleur, éditée mi-août par le CNRS et Météo France, indique que Sceaux est désormais classée « îlot de chaleur urbaine de catégorie forte », soit en période chaude un écart de +3 à + 6° entre la ville et sa campagne la plus proche.

L'heure n'est donc plus à la communication (Charte de l'Arbre, etc.), mais à des actions fortes et immédiates pour affronter cette situation et tenter de la corriger.

PROPOSITION

Notre démarche s'inscrit en complément du CCT mis en place et piloté par la Ville depuis l'an dernier et dont les réunions ont déjà abouti à la mise en place de La Manufacture et d'une expérimentation sur la trame noire.

Aussi, il nous paraît urgent de s'atteler à la résilience climatique de la Ville (protection des arbres, îlots verts, espacement des constructions, végétalisation des toitures) au développement des

mobilités douces (création de pistes cyclables en site propre), à la décarbonation de l'économie locale (clauses spécifiques dans les appels d'offres).

Il nous paraît donc essentiel de mettre en place dès 2022 de bonnes pratiques simples visant à améliorer la résilience climatique de Sceaux et à rendre lisibles leurs effets auprès des citoyens.

Parmi ces bonnes pratiques, il s'agit d'abord d'établir un constat environnemental de notre territoire, préalable à toute mesure ou dispositif à venir et partagé par tous, que nous nommerons le bilan carbone et climatique de la ville.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : bilan carbone de la ville et point zéro.

- ✓ Bilan thermique des bâtiments publics : nombre de bâtiments concernés ? Bilan GES émis ?
- ✓ Bilan thermique des véhicules utilisés par la Ville ? Nombre et motorisation ?
- ✓ Électrification du parc automobile et des machines de la Ville ? Evolution ? Nombre de véhicules et machines concernées (exemples : débroussailleuses, etc.)
- ✓ Bilan GES : quels quartiers les plus touchés ?
- ✓ Accompagnement de l'électrification du parc automobile privé résidant ou stationnant dans la ville : nombre de prises de raccordement ? Evolution ?
- ✓ Développement du réseau de pistes cyclables : pistes indépendantes et aménagées.
- ✓ Énergies renouvelables : quels potentiels sur le territoire de la ville ? Solaire, géothermie ?
- ✓ Recensement des chaufferies à combustible d'origine fossile et planification de leurs remplacements.
- ✓ Évaluation en amont des nouveaux projets d'infrastructures de la ville, orientée résilience et transition écologique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE : améliorer la résilience climatique de la ville.

- ✓ Recenser le nombre de toitures de plus de 100 m² susceptibles de recueillir les eaux de pluie en grande quantité (écoles, équipements sportifs, autres bâtiments publics...) afin de les réutiliser.
- ✓ Recenser les grandes surfaces bitumées afin de les transformer en zones mixtes (bitumes et espaces verts) afin de mieux capter la chaleur des canicules et limiter leurs impacts.
- ✓ Quels dispositifs mis en place afin de respecter l'obligation de traiter tous les biodéchets d'ici 2025 ?

SENSIBILISATION et FORMATION du PERSONNEL de la VILLE, élus inclus sur les enjeux de résilience et de transition écologique.

- ✓ Bilan à ce jour de la formation aux éco gestes (conduite automobile, modes de transports, gestion des déchets) des agents, des élus et des acteurs locaux économiques et éducatifs.
- ✓ Remise à plat de tous les appels d'offres et analyse. Y introduire la notion de décarbonation à chaque étape.
- ✓ Bilan et empreinte carbone de tous les services de la mairie

- ✓ Détermination des objectifs de réduction pour atteindre les 5 % de réduction de gaz à effet de serre.

AMÉLIORATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- ✓ Quels sont les critères sociaux et carbone dans les achats publics ?

FINANCEMENT

- ✓ Budget mis en place pour la formation, l'expertise et la production de connaissances sur les conséquences des bouleversements climatiques et les enjeux de la transition écologique sur la commune de Sceaux

Je vous remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Bernard.

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Cette motion nous apparaît positive sur le fond. Elle s'appuie sur la nécessité de baisser résolument les émissions de gaz à effet de serre, d'accélérer les mesures de transition énergétique, de sobriété individuelle et collective pour ne pas devoir affronter un changement climatique qui pourrait à terme affecter l'existence même de l'humanité.

Le taux de 5 % de baisse de GES annuel a été proposé par Monsieur Jancovici pour qu'en 2050 les émissions soient nulles, même si les dégâts commis au climat sont irréversibles et devraient avoir des conséquences sur des milliers d'années.

Certes, certaines expressions du texte pourraient être améliorées ou précisées, mais sur le fond, les actions demandées à notre ville sont concrètes. Elles complètent et précisent celles engagées au titre du conseil consultatif des transitions.

Nous sommes favorables à un vote positif.

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je voterai évidemment pour cette motion, même si elle ne met pas le doigt là où ça fait mal, et notamment sur la politique menée par la mairie. Je sais que je me répète, mais j'emploierai à nouveau les mêmes termes qui font ricaner certains. Densification et bétonisation, cela veut bien

dire ce que cela veut dire. Et c'est bien de le répéter, car la répétition est la clé de la compréhension pour les esprits faibles.

Francis disait tout à l'heure que les membres de l'opposition employaient trop fréquemment le terme de manque d'ambition. Sauf erreur de ma part, je ne crois pas avoir employé cette formulation. Je pense au contraire que les ambitions se mesurent par rapport aux objectifs que l'on se fixe. Et je pense que les objectifs de la mairie sont incohérents. La mairie affiche une ambition très volontariste sur la préservation de l'environnement — et je pense que Florence Presson nous fera tout à l'heure un discours en ce sens — mais celle-ci se téléscope à un objectif de densification et devient complètement incongrue. Jancovici en parle un peu, d'autres écologistes également.

Alors que l'impact environnemental du ciment est désormais démontré, alors que l'on connaît la volonté de nos citoyens de ne plus habiter dans des centres resserrés où l'on sait que l'épidémie circule davantage, vous persévérez dans l'erreur et vous faites du *greenwashing*. Il y a d'un côté un très fort marketing communicationnel de la mairie pour brasser de l'air, telle une éolienne, et de l'autre une contribution dans les faits à cette ambition de densification qui va précisément à l'encontre de cette motion tout à fait louable.

Je veux par ailleurs signaler — et c'est l'objet de ma prochaine tribune dans Sceaux Mag — que 400 000 logements sont actuellement disponibles en Île-de-France. C'est absolument délirant. Il s'agit d'une étude de l'INSEE du 7 octobre 2021. Je vous invite à la lire. Je sais que l'enceinte du conseil municipal est un cercle un peu particulier. Le conseil municipal est une réunion de la majorité à laquelle s'ajoutent l'opposition et, ce soir, 5 membres du public. Ce que l'on se dit n'a pas beaucoup de résonance, mais il faut savoir se regarder droit dans les yeux et se demander ce que l'on fait réellement en tant que conseiller municipal, et au-delà de la dichotomie présentée par Patrice Pattée entre ceux qui font et ceux qui assistent bêtement et sont payés à rien foutre. La réalité n'est pas là.

Je pense vraiment que le sujet de l'écologie, au sens noble du terme, est fondamental, notamment pour l'avenir de nos enfants. Qu'est-ce que l'on réserve à nos enfants quand la ville de Sceaux fait l'objet d'une artificialisation des sols secteur Albert 1^{er} ? Qu'est-ce que l'on fait quand on construit 400 logements supplémentaires à Robinson pour des raisons complètement déraisonnables ?

Je voulais profiter de cette opportunité qu'offrait la discussion sur la motion du groupe Sceaux Ensemble pour vous mettre face à ces contradictions majeures. Je suis curieux de voir ce que dira Florence tout à l'heure, mais je suis assez peu optimiste.

M. le maire

Merci, Monsieur Tamby.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Liliane WIETZERBIN

Je trouve pour ma part que cette motion est positive, surtout parce qu'elle propose un point zéro sur le bilan carbone de la ville et l'état des lieux sur les possibilités de diminuer les émissions carbone. De ce point de vue, c'est une très bonne idée.

Ensuite, ce qui n'apparaît pas, et c'est là que la Ville a tout son pouvoir de proposition, c'est comment faire pour atteindre ces 5 %. Ce n'est pas forcément l'objet de la motion. L'objet de motion, c'est de faire un point zéro, de se fixer un objectif et d'y aller. Des leviers pourraient être complétés comme l'efficacité énergétique, l'isolement des bâtiments. C'est un très gros levier de diminution des gaz à effet de serre.

En tout cas, il y a une ambition, des objectifs et des actions. Je trouve que c'est concret et positif. Nous voterons donc pour cette motion.

Florence PRESSON

Vous avez raison, les communes par leur connaissance fine du terrain et par leur lien direct avec les habitants ont un rôle très important à jouer dans la transition vers un environnement bas carbone et résilient, notamment dans la mise en place de démarches locales et/ou individuelles.

Sceaux est impliqué dans une démarche de transition environnementale, énergétique, économique et sociale depuis 2006 et est un acteur majeur sur ces sujets, entre autres auprès du territoire et de la Métropole du Grand Paris.

Étant membres, tous, du comité consultatif des transitions et étant systématiquement invités...

Pourquoi me filmez-vous, Monsieur Dessanges ? Je crois que la dernière fois que quelqu'un l'a fait, vous avez demandé à ne pas être filmé. Je vous ferai la même demande, s'il vous plaît. Cela marche dans les deux sens.

M. le maire

Il faut un peu de savoir-vivre.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous me demandez de ne pas filmer ?

Florence PRESSON

Oui, je vous demande de ne pas filmer.

M. le maire

En ce qui me concerne, vous pouvez me filmer tant que vous voulez. Passer à la télé, j'adore ! Mais Florence ne veut pas être filmée.

Florence PRESSON

C'est-à-dire que la relation marche dans les deux sens. La dernière fois, j'avais mon téléphone et vous m'avez fait tout un truc. N'appréciant pas que je vous filme, je n'apprécie donc pas que vous me filmiez.

Comme je vous le disais, vous êtes membres du comité consultatif des transitions. Vous êtes invités à chacune de ces réunions. Vous savez donc que la mission principale de ce comité, c'est de définir pour notre ville sa stratégie et trajectoire bas carbone en intégrant aussi les adaptations comportementales nécessaires dans une démarche d'adaptation et d'atténuation. Cette mission a été rappelée lors de la dernière plénière auquel vous étiez bien évidemment toutes et tous présents comme aux précédentes.

À ce titre, une recherche de partenaires a été réalisée en 2021. Nous vous avons tenus régulièrement informés de cela de façon à ce que nous puissions sélectionner une société, la société Carbone 4, qui lors de la dernière plénière a pris la parole et a défini le champ de son intervention. Carbone 4 a été cofondée par Jean-Marc Jancovici, qui a l'air d'être plutôt au fait du sujet, et Alain Grandjean.

L'ambition, comme cela vous a été annoncé lors de la plénière, commence en janvier 2022 en collaboration avec un groupe de travail du comité consultatif des transitions, groupe de travail, comme tous les précédents, ouvert à l'ensemble des membres du CCT ainsi qu'aux citoyens. Une communication sera faite dans le magazine de la ville pour appeler les citoyens à nous rejoindre dans ce groupe de travail.

Vous aurez donc toute possibilité d'intégrer ce groupe, de participer à la mise en place du plan d'action ambitieux que nous souhaitons pour la ville.

À ce titre, et dans la démarche que je viens de décrire, cette motion basée sur une recherche de bonnes pratiques n'a donc aucun sens. Rendez-vous début 2022 pour participer à cette stratégie climat et résilience de Sceaux.

Xavier TAMBY

Ce n'est que du bla-bla. Vous vous en rendez bien compte. Ce que vient de dire Florence Presson est du pipeau complet.

M. le maire

Monsieur Tamby, d'une part, vous n'avez pas la parole et d'autre part, je peux en dire autant de cette motion.

Sceaux, le 25 novembre 2021

Xavier TAMBY

Je la prends, parce que c'est vraiment n'importe quoi. C'est grotesque !

M. le maire

C'est la révolution Tamby !

Xavier TAMBY

Non, c'est juste du bon sens.

M. le maire

Nous passons au vote. Tout le monde s'est exprimé. Vous avez lu votre motion. Vous avez réagi. Nous avons réagi. La majorité ne participera pas au vote.

Xavier TAMBY

Vous avez raconté n'importe quoi ! C'est dramatique. De la part d'un gars comme vous, Philippe, ce n'est pas sérieux.

M. le maire

Qui est d'accord pour cette motion ? Les autres ne participent pas au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité des votants avec 7 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin)

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant et Mme Annick Lacroix ne prennent pas part au vote.

XIV- QUESTIONS DIVERSES

M. le maire

Il n'y a pas de questions diverses, mais je voudrais vous faire une communication. La Ville de Sceaux, au titre des comptes 2020, a obtenu une note de 19,8/20 sur l'indice de qualité des comptes locaux, sachant que la moyenne départementale est à 17,8/20.

Je tenais à vous le dire. Il faut quand même se faire plaisir de temps en temps.

Sceaux, le 25 novembre 2021

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

S'agissant des décisions du maire, nous allons modifier un peu la façon de faire. Rien n'oblige le maire à répondre au cours du conseil municipal aux demandes exagérées des conseillers municipaux sur le contenu des décisions du maire.

Ces décisions sont désormais publiées sur le site. Vous aviez souhaité que ce soit le cas. C'est fait. Si vous souhaitez avoir des précisions, prenez rendez-vous avec les services, et notamment avec Mme Dec, qui vous fournira les éléments nécessaires.

Et s'il y a des problèmes, vous écrirez.

XVI- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Je ne sais pas si cette question sera intéressante, mais en tout cas je vais vous la livrer telle que je l'ai écrite.

Monsieur le maire, dans sa séance du 4 février dernier, le conseil municipal a entériné la création d'un dispositif partenarial non exclusif pour une durée de trois ans avec l'entreprise solidaire Dorémi (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles) et l'entreprise Soliha, opérateur de proximité du dispositif Dorémi.

Dorémi identifie et anime un réseau de professionnels — 63 artisans sont concernés à Sceaux — et en tout premier lieu se propose d'assurer leur formation à une rénovation énergétique performante et fiable, attestée et reconnue selon un référentiel précis.

À Sceaux, 1 486 pavillons sont antérieurs à 1975, la tâche est donc d'ampleur après la mise en place de cinq rénovations-tests annuelles d'ici 2025, puis la rénovation d'environ 15 maisons chaque année par des entreprises artisanales estampillées Dorémi. On entrevoit ainsi que Dorémi sera entre autres l'une des structures permettant de limiter le nombre de passoires thermiques de la ville et les émissions de CO2.

Sceaux doit désigner un interlocuteur, piloter un partenariat avec les acteurs locaux, Dorémi assurait notamment les formations, les relations avec les ménages, tenir un tableau de bord...

Vu l'urgence climatique, pourriez-vous indiquer au conseil si les obligations réciproques des parties prévues au 31 décembre 2021 pour la mise en place de cette organisation sont ou seront respectées ?

Enfin, une association scéenne appelée *Zen 2050 Maintenant*, par ailleurs financée au titre de votre décision 2021–209, a acquis via le budget participatif de la Région un testeur de fuites caloriques qui permet aux habitant-es intéressé-es d’appréhender les déperditions énergétiques de leur pavillon et d’inciter à leur rénovation en s’appuyant peut-être sur Soliha–Dorémi.

Auriez-vous d’ores et déjà des données sur le nombre de familles entrant ou souhaitant entrer dans ces dispositifs après avoir bénéficié du test ?

Merci pour vos informations.

M. le maire

En réponse à votre question, je vous rappelle que le PREP, le Parcours de Rénovation Énergétique Performante, est une solution élaborée dans le cadre d’un appel à manifestation d’intérêt porté par la Métropole du Grand Paris afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. Notre ville a été désignée comme ville pilote pour cette démarche innovante.

Environ 20 % à 30 % des émissions de gaz à effet de serre ont en effet pour origine l’habitat résidentiel, dont 80 % sont liées au chauffage. Par ailleurs, de nombreux ménages ont des factures énergétiques élevées avec un risque de précarisation important. Les ménages qui vivent dans des maisons froides et humides sont exposés également à des problèmes de santé.

La rénovation performante des pavillons répond donc à un enjeu important. Le parcours de rénovation énergétique performante permet aux propriétaires de pavillons souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique d’être accompagnés gratuitement dans leur projet par une personne de confiance désignée et représentée par Soliha en tant qu’opérateur de proximité.

Cet accompagnement comprend notamment une aide pour le montage du dossier administratif et technique ainsi que la recherche de financements dont le ménage peut bénéficier. Des artisans locaux, labellisés RGE (Reconnus Garants pour l’Environnement) sont formés par Dorémi en application de la convention signée par la Ville.

À ce jour, l’état des lieux est le suivant :

- ✓ une communication et des événements ont été réalisés (articles, débats, conférences, etc.)
- ✓ une douzaine de réunions ont été organisées avec les citoyens,
- ✓ une demi-douzaine de réunion ont été organisées avec les artisans locaux,
- ✓ 66 ménages se sont montrés intéressés,
- ✓ 58 ménages se sont inscrits dans le parcours,
- ✓ 47 ménages sont en cours d’étude avec Soliha,
- ✓ 32 visites ont été réalisées dans des maisons concernées par Soliha afin de préciser le cadre des travaux qui sont à réaliser et la perspective d’économies à la clé.
- ✓ 4 ménages ont abandonné la démarche,

- ✓ 11 devis sont en cours,
- ✓ des travaux sont en cours sur deux maisons,
- ✓ deux équipes d'artisans sont constituées.

Le dernier forum de la rénovation énergétique a permis à une cinquantaine de ménages supplémentaires de s'inscrire dans le dispositif. Ces ménages participeront bientôt à une présentation du parcours, puis seront reçus individuellement par Soliha.

Nous estimons que ce bilan est plutôt positif et sur le bon chemin malgré une situation totalement bloquée de septembre 2020 à janvier 2021 sur la visibilité des aides de l'État, la période de Covid, l'augmentation du prix des matières premières et le carnet de commandes des artisans qui est assez rempli en raison des demandes de travaux de confort suite aux périodes de confinement.

Notre objectif est bien de continuer à constituer des équipes d'artisans supplémentaires afin de pouvoir intensifier les rénovations. Deux nouveaux artisans ont ainsi été formés cette semaine et intègrent le parcours. Ces formations s'inscrivent dans la convention signée avec Dorémi.

Le nombre d'artisans locaux a été évalué par Dorémi à 63 au moment de la signature de la convention, mais à ce jour 140 artisans sont répertoriés sur le territoire. Certains de ces artisans n'ont pas encore la qualification RGE et seront donc accompagnés pour l'obtenir en partenariat avec les instances professionnelles (La chambre des métiers et de l'artisanat, la CAPEB, la Fédération française du bâtiment, etc.).

Comme précisé dans la convention Dorémi, des interlocuteurs au sein des services municipaux ont été nommés et sont impliqués sur le sujet : la cheffe du service Habitat, le directeur du pôle Transition et développement local.

En application de la convention signée, Dorémi a formé les agents et élus de Sceaux, Bourg-la-Reine et Antony sur des questions de rénovation globale ainsi que sur la sensibilisation des ménages et leur accompagnement.

Pour ce qui la concerne, l'association Zen 2050 Maintenant organise en effet des balades thermiques en collaboration avec la Ville. Il s'agit de visites dans des rues et quartiers afin de montrer les déperditions de chaleur des maisons. Cette prise de conscience permet ainsi d'encourager les personnes à s'inscrire dans le parcours en prenant contact avec les services de la Ville. La première balade date du 15 novembre dernier. Il est évidemment trop tôt pour pouvoir en tirer des conclusions ou statistiques, mais nous nous réjouissons de cette collaboration constructive avec les membres de cette association.

Question orale de Mme Maud BONTE**Maud BONTE**

Monsieur le maire, chers collègues, de la mairie jusqu'à l'église s'étend la zone commerçante la plus animée de Sceaux. Le paysage commercial est disparate entre les boutiques de la rue piétonne et celles de la rue des Écoles. Certains locaux restent vides alors que d'autres activités sont en grand nombre.

Pourriez-vous donner un éclairage tout d'abord de l'état des lieux relatif au nombre de commerces, selon leur classification d'activités et leur forme juridique, indépendante ou franchisée ?

Combien sont en propre à la Ville et combien en gestion municipale ? Pour quel montant global d'investissement ? Quels types d'activités la Ville soutient-elle ?

Quelle est la situation du taux de fréquentation des chalands sur une dizaine d'années, en proportion du nombre de Scéens et de non Scéens ? En corollaire, à quelles difficultés ces établissements sont-ils confrontés dont, entre autres, celle du prix moyen des baux privés ?

Ensuite, en ce qui concerne l'avenir, quelle est votre vision sur celui des commerces du centre pour favoriser leur dynamisme de la rue piétonne à la rue des Écoles, en appui par exemple du futur commerce qui s'ouvrira en amont du Roi Lyre, rue Florian, ainsi que l'option de l'élargissement du secteur piétonnier ou d'autres options possibles ?

M. le maire

Au vu de votre question, j'observe que votre analyse du tissu commercial et artisanal est assez sommaire et que vous ne cernez pas encore très bien le rôle de la Ville en la matière.

Je vous rappelle donc que le tissu commercial n'est pas constitué d'éléments disparates, mais d'une diversité d'enseignes sur laquelle se base la dynamique de différents quartiers commerçants, et notamment celle du centre-ville.

J'ajoute que deux tiers des activités commerciales et artisanales sont rassemblés au centre-ville, si bien que celui-ci constitue en effet un pôle essentiel pour l'ensemble de la commune ainsi que pour les communes environnantes.

Néanmoins, il convient de ne pas oublier qu'un tiers des activités sont implantées dans d'autres quartiers. Outre cette diversité, le tissu commercial et artisanal de Sceaux est caractérisé par une part importante d'indépendants (plus de 70 %) et par une faible part d'enseignes nationales (10 %), ce dont nous pouvons nous féliciter.

Je vais vous donner les chiffres.

En 2019, il y avait 270 cellules commerciales. 5 étaient vacantes, ce qui est très faible. Il n'y en a d'ailleurs pas davantage aujourd'hui.

Sceaux, le 25 novembre 2021

265 locaux actifs et parmi ces locaux actifs ;

- ✓ 42 alimentaires spécialisés,
- ✓ 7 alimentaires généralistes (supermarchés, etc.),
- ✓ 35 équipements de la personne,
- ✓ 17 équipements de la maison,
- ✓ 53 hygiène, santé et beauté,
- ✓ 17 culture et loisirs,
- ✓ 9 cycles et autos
- ✓ 39 cafés, hôtels et restaurants,
- ✓ 46 services en agences.

Actuellement, seuls 3 locaux commerciaux sont vacants : le Coffre à jouets, Jeff de Bruges et l'ancien fleuriste aux Blagis. Ces vacances s'expliquent par un contexte spécifique pour chacun d'entre eux. Le taux de vacance s'élève donc à 1 % à Sceaux. Je rappelle que le taux de vacance national est actuellement à près de 9 % en France.

Le tissu commercial et artisanal de Sceaux est constitué par ailleurs d'une offre alimentaire d'exception en capacité de rayonner (chocolatier, traiteurs, boucheries, boulangeries, poissonneries, fruits et légumes, épicerie fine, etc.). L'activité qui en résulte permet de conforter l'ensemble de l'offre grâce à un volume d'activités suffisant. Je vous rappelle qu'à la sortie du confinement et pendant toute l'année 2020, le chiffre d'affaires des commerces alimentaires de Sceaux a augmenté et que le chiffre d'affaires des autres commerces s'est maintenu, ce qui est tout à fait remarquable. En réalité, les gens ont continué de venir acheter à Sceaux et ont acheté encore plus pendant le confinement parce qu'il y avait cette offre alimentaire importante.

Le marché d'approvisionnement vient compléter l'offre sédentaire existante avec une soixantaine de commerçants répartis entre le marché traditionnel et le marché bio. La Ville a confié la gestion des marchés d'approvisionnement à un délégataire. Pour le reste, elle ne gère en rien les activités commerciales comme vous semblez l'imaginer.

L'action de la Ville vise à soutenir la diversité et l'attractivité des commerces par un ensemble d'actions. Nous avons ainsi acquis un certain nombre de murs de commerces soit directement soit par l'intermédiaire de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Nous avons d'ailleurs récemment acquis un immeuble rue du Four afin de préserver différentes activités. Le Don Giovanni ouvre d'ailleurs ce soir son deuxième lieu, avec de très bonnes pizzas. Pour ce faire, nous avons bénéficié d'aides financières de la Métropole du Grand Paris qui a bien compris les enjeux de notre action pour un centre-ville vivant.

Le projet portant sur la place du général de Gaulle vise quant à lui à supprimer la césure entre la rue piétonne et la partie ouest de la commune en créant une douzaine de boutiques qui conforteront la diversité de l'offre et viendront la compléter sur certains secteurs d'activité, tels que celui des Sceaux, le 25 novembre 2021

brasseries. Je vous rappelle que la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat se portera acquéreuse de tous les locaux commerciaux de cet ensemble, ce qui nous permettra de contrôler leur occupation.

Question orale de Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire de me donner la parole. Je remarque que vous traitez cette fin de soirée avec mépris, puisque le vœu de Sceaux Ensemble n'a pas été traité et que vous avez expédié les décisions du maire.

M. le maire

Nous traiterons le vœu après.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, nous avons été saisis par plusieurs familles scéennes au sujet des impacts sur leur pouvoir d'achat de la règle de surfacturation, dite règle des 10 jours mise en place par la mairie de Sceaux au niveau du centre de loisirs.

À toutes fins de clarification, je rappelle la règle des 10 jours : si la journée de centre de loisirs n'a pas été réservée au moins 10 jours à l'avance sur le portail familles de la Ville, alors la mairie facture 47,10 € par enfant (au lieu de la moitié 23,55 €) à la famille concernée.

Compte tenu de l'évolution du modèle familial et professionnel, ces parents trouvent la règle des 10 jours punitive, même si nous comprenons que le centre de loisirs doit pouvoir s'organiser à l'avance.

Aussi, dans quelle mesure cette règle pourrait-elle être assouplie et passer par exemple à cinq jours, afin de mieux prendre en compte ces nouvelles évolutions ?

Enfin, nous souhaiterions connaître le nombre de journées surfacturées en 2019 et depuis la rentrée 2021, et le montant total des recettes générées par ces journées surfacturées en 2019 et depuis la rentrée 2021.

M. le maire

Merci de votre question. Je comprends bien sur le souhait de certaines familles de disposer d'une grande souplesse dans les modalités d'inscription aux prestations municipales. D'ailleurs, si certains pouvaient amener leur enfant à tout moment du jour et de la nuit à la mairie, peut-être le feraient-ils.

Nous veillons donc à adapter nos modalités d'organisation afin de prendre en compte un tel souhait, mais cela ne peut pas se faire au détriment de la qualité de service qu'attendent légitimement les familles concernées pour leurs enfants.

Le 20 mai dernier, j'ai soumis à notre conseil municipal une charte qui explicite le rôle et les ambitions de la Ville en matière éducative. Vous n'avez pas voté cette charte et vous êtes en cela cohérent avec votre question, mais celle-ci guide néanmoins l'action des services de la Ville dans le cadre des objectifs fixés par l'équipe municipale.

L'accueil de loisirs du mercredi n'est ainsi pas une garderie, mais au contraire un service éducatif au sens plein du terme — je sais que cela ne plaît pas à Mme Bonté, mais c'est ainsi que nous le concevons — dans le cadre du rôle de co-éducateur de la Ville aux côtés des familles et des équipes pédagogiques. Les services de la Ville sont donc chargés d'organiser les activités au sein des centres de loisirs en veillant non seulement à la qualité des projets, mais aussi à la sécurité des enfants, ce qui suppose notamment le respect du taux d'encadrement. Les inscriptions tardives nécessitent des mesures d'ajustement complexes et coûteuses en temps. Il est normal que les familles qui usent de la possibilité de déroger aux délais d'inscription paient le prix qui en résulte.

J'ajoute qu'outre les activités, la Ville organise la restauration des enfants. Les effectifs accueillis dans les centres de loisirs ont la particularité d'être variables. Ils doivent être communiqués au prestataire au moins huit jours à l'avance afin de lui permettre d'effectuer les commandes de denrées alimentaires auprès des fournisseurs, voire auprès des coopératives de producteurs afin de cuisiner à partir de produits bios, circuits courts, locaux, produits labellisés, etc. Si les effectifs sont incertains, cela nécessite de commander davantage de repas avec le gaspillage qui en résulte sur le plan alimentaire et financier.

Je précise que les effectifs d'inscription aux structures de loisirs sont de l'ordre de 600 par mois et que, sur ce nombre, 17 en moyenne demandent une inscription hors délai et sont donc facturés au tarif majoré. Je n'ai donc pas l'intention de revenir sur la règle qui a été fixée, n'ayant pas l'intention de dégrader la qualité de service qui nous est particulièrement chère quand elle concerne les enfants accueillis au sein de nos structures.

J'ajoute qu'en dehors des vacances scolaires et des mercredis, il n'est pas demandé aux familles de réserver 10 jours en amont. Dès que cela est possible, nous favorisons la souplesse. La stabilité des effectifs le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en dehors de vacances permet un service de qualité et adapté sans réservation préalable de plusieurs jours.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

C'est une question qui concerne la Manufacture.

Le comité consultatif des transitions a retenu de traiter parmi les propositions de ses participants la trame noire, la 5 G et le Fab'Lab fibre et textile.

Ce dernier, appelé La Manufacture, se veut un lieu d'économie sociale et solidaire.

La Manufacture a été inaugurée samedi matin dernier au 7 rue de Penthièvre, en présence notamment du député LR des Bouches-du-Rhône, François-Michel Lambert, et de diverses personnalités. Elle a été ensuite ouverte au public, l'après-midi où j'étais présente.

L'endroit est équipé de deux bureaux en location destinés à des candidats ayant le projet de démarrer leur activité professionnelle dans le textile et d'un atelier avec des machines à coudre à usage domestique et d'autres à usage professionnel, ouvert au public le jeudi et le vendredi et les après-midi du week-end.

Les machines auraient été achetées neuves pour 25 000 euros, subventionnées à 80 % par la Métropole du Grand Paris.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Quel est le bilan carbone de ces machines ?

Alors que le modèle économique de La Manufacture est celui de l'économie circulaire, pourquoi ne pas avoir privilégié l'achat de machines recyclées et de faire intervenir en cas de panne, des personnes de l'ESS sur le modèle du Repair Café ou à défaut des réparateurs compétents locaux ?

Quel est le coût de maintenance de ces machines ?

Concernant l'accès aux machines, ne pensez-vous pas que les tarifs annoncés, pour ceux ou celles qui ne choisissent pas de faire une animation en contrepartie de l'accès à La Manufacture, ne soient pas très incitatifs, en particulier dans le cadre du montage d'un projet professionnel ?

Pour rappel :

- ✓ location d'une machine seule : 10 € l'heure ou 20 € la demi-journée,
- ✓ location de La Manufacture, 50 € la demi-journée ou 100 € la journée complète.

Quels sont les acteurs identifiés par la Ville pouvant aider au montage de projets professionnels et de quelle manière la Ville sera-t-elle facilitatrice pour les accompagner ?

Des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont-ils été fixés pour la première année d'exercice de cette structure (fréquentation, nombre de créations d'entreprises, etc.) ?

M. le maire

Madame Gautier, vos questions sont nombreuses et ont pour la plupart déjà reçu une réponse lors de l'inauguration de La Manufacture le 20 novembre dernier, me semble-t-il. À ce sujet, nous avons poussé la convivialité jusqu'à vous offrir à chacun et chacune ce sac en coton. Vous avez les conditions de fabrication de ce sac : « *Nous récupérons des chutes de coton biologique, les déchiquetons, les mélangeons avec du plastique de bouteilles recyclées et les transformons en ce sac.* »

Il faudra vous promener avec ce sac en ville pour faire la pub de la Manufacture !

Sceaux, le 25 novembre 2021

Je vous rappellerai ce que Mme Presson a expliqué à cette occasion.

En ce qui concerne les machines, elles sont en effet neuves, hormis quelques modèles basiques qui ont été donnés par des citoyens. Ainsi que vous avez pu l'observer, notre commune fait la promotion de l'économie circulaire et la pratique dans de nombreux domaines.

S'agissant de machines mises à disposition, nous devons garantir qu'elles sont en bon état de fonctionnement et qu'elles puissent être réparées facilement et rapidement. La réparation via un Repair Café n'est pas envisageable pour des machines semi-professionnelles et le seul spot de réparation de machines traditionnelles est situé à la ressourcerie d'Aulnay-sous-Bois. Les réparations sont réalisées par des bénévoles sur leur temps libre avec la nécessité d'aller apporter les machines sur place. Le fait que ces machines soient quasiment toutes neuves réduit le coût de maintenance. Celui-ci étant déjà réduit à zéro pendant la période de garantie.

Par ailleurs, l'économie circulaire, c'est aussi l'économie de l'usage. L'usage de ces machines a vocation à être intensif, car partagé par de nombreuses personnes. Une machine à coudre de type de celles présentes à La Manufacture nécessite environ 200 kg de matière première. Le fait qu'elles soient partagées permet de réduire très sensiblement l'impact environnemental de leur usage. En effet, les 10 personnes qui, au lieu d'acheter une machine, viendront l'utiliser sur place permettront de réaliser une économie de 1,8 t de matières premières.

En ce qui concerne les tarifs, je réitère les explications apportées par Mme Presson lors de la réunion du conseil consultatif des transitions. La réservation et l'usage d'une machine ou du lieu peuvent se faire avec trois contreparties possibles :

- ✓ de façon monétaire en application du tarif fixé,
- ✓ en offrant du temps en contrepartie de l'usage des machines ou du lieu. La personne peut tenir une permanence en tant que bénévole un samedi ou un dimanche après-midi,
- ✓ en offrant ses compétences en contrepartie de l'usage des machines ou du lieu. La personne peut animer un atelier gratuit à destination des personnes moins averties qui viennent à La Manufacture.

Ces trois contreparties sont socialement équitables. Ces modalités ont été saluées par la Métropole du Grand Paris comme un modèle innovant de gestion et ont été déterminantes dans la décision de cette collectivité de soutenir de manière substantielle le projet. La région Île-de-France accompagne également ce projet dans le cadre de son budget participatif, ce qui permettra de compléter l'offre de machines.

La Ville pourra faire bénéficier les porteurs de projets des conseils et de l'accompagnement des membres de La Manufacture. Cela répond à la vocation même d'un Fab'Lab et correspond à l'approche des partenaires avec lesquels la Ville travaille, à savoir la mutuelle MGEN et le réseau de boutiques de gestion BGE, Ensemble pour agir et entreprendre, l'Institut national de l'économie

circulaire qui est en relation avec de nombreux partenaires dont le président est François-Michel Lambert, qui n'est pas député LR mais siège au groupe « Libertés et territoires ».

L'autre partenaire est Refashion, un éco organisme dédié au textile d'habillement, linge de maison et chaussures, dont Alain Claudot, président, joue un rôle moteur. D'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, tels que Paris & Co, les Canaux ont décidé de coopérer avec la Ville en raison de son rôle moteur en matière d'économie circulaire, et évidemment la Métropole du Grand Paris et la région Île-de-France.

Ainsi que vous l'indiquez, la Ville joue un rôle de facilitateur dans ce projet, dont une évaluation sera réalisée périodiquement.

D'après ce que j'ai entendu samedi après-midi, je pense que cela intéresse beaucoup de monde.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, je me permets d'attirer votre attention une nouvelle fois sur la recrudescence de nids de frelons asiatiques, suite à la destruction la semaine dernière de nids sur la Coulée verte à Châtenay-Malabry, en limite de Sceaux, ainsi que dans le Domaine départemental du parc de Sceaux.

Comme déjà évoqué, je vous rappelle que le frelon asiatique est un redoutable prédateur d'abeilles (un frelon tue une cinquantaine d'abeilles environ par jour).

Surtout, les nids de frelons asiatiques sont à l'origine d'incidents de plus en plus fréquents avec des habitants : plusieurs cas d'attaque de frelons provoquant des piqûres mortelles ont encore été recensés en 2021 sur le territoire national.

Enfin, il a été noté une évolution récente dans le comportement de ces insectes. Habituellement installés à la cime des arbres, les nids de frelons asiatiques, contenant plusieurs milliers d'individus, sont désormais identifiés sur des sites de moins en moins élevés (haies, abris de jardin, garage extérieur, etc.) particulièrement en milieu urbain et donc susceptibles d'être en contact avec la population en créant des incidents graves.

Aussi, je vous remercie d'indiquer : le nombre de nids de frelons asiatiques déjà repérés et détruits sur le territoire de la ville cette année ; les moyens que compte mettre en place la Ville pour limiter leur expansion ; le nombre de ruches identifiées sur le territoire de Sceaux pour les années 2020 et 2021, suite aux dispositions de l'arrêté municipal publié l'année dernière qui permettent d'établir le recensement.

Je voudrais ajouter simplement une toute petite phrase à cette question. Depuis plusieurs jours, un nid de frelons asiatiques a été repéré à l'angle de la rue Bertron et de l'avenue Charles Péguy. Il est

en place depuis quelques jours. Je sais qu'un habitant a appelé la Ville et que cela a été pris en charge, mais je voulais vous le signaler.

M. le maire

Monsieur Bernard, je suis subjugué par votre intérêt pour le frelon asiatique que je comprends fort bien par ailleurs. Vous avez déjà posé une question sur ce sujet le 17 décembre 2020 et une autre le 20 mai 2021. Mais j'admets que le sujet est permanent. Par conséquent, la question l'est également.

J'ai bien noté l'intérêt que vous portez à cette question importante. Je vous rappelle donc que la Ville communique au travers de son site Internet sur le sujet. Des informations sont disponibles sur le site. Les personnes qui nous interrogent quant aux actions qu'elles peuvent mener en présence d'un nid sont renvoyées sur cette rubrique du site où elles trouvent des conseils et les coordonnées des prestataires spécialisés.

Les services de la Ville interviennent sur les nids de frelons présents sur notre territoire et les services départementaux sont également très vigilants et actifs. Certains nids ayant été décelés dans le Domaine de Sceaux, mais aussi dans l'emprise de la Coulée verte, des nichoirs à mésanges seront prochainement installés afin de contribuer à lutter contre la présence des frelons asiatiques. Les mésanges bouffent les frelons qui bouffent les abeilles. C'est la chaîne.

Ainsi que vous le rappelez, j'ai en effet pris un arrêté le 16 septembre 2020 afin d'obliger à déclarer la présence de ruches. Peu de déclarations me sont pour l'instant parvenues.

Vœu de Sceaux Ensemble en faveur de la mutualisation des services de police municipale de Sceaux avec ceux des villes limitrophes, adressé aux communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

M. le maire

Un vœu a été déposé par le groupe Sceaux Ensemble que nous allons maintenant examiner.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, chers collègues, il s'agit d'un vœu en faveur de la mutualisation des services de police municipale de Sceaux avec ceux des villes limitrophes que nous souhaiterions adresser aux communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

La loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, votée par le Parlement, apporte un certain nombre de nouveautés concernant les modalités de mutualisation des services de police municipale.

L'idée est entre autres, de permettre une mutualisation plus facile, en particulier dans le cadre d'une catastrophe naturelle ou technologique, mais aussi de développer les autres possibilités de mutualisation prévues dans le code de la sécurité intérieure.

À ce jour, près de 40 départements accueillent au moins une police intercommunale, d'après les données du ministère de l'Intérieur.

Les bénéfices d'une telle mutualisation sont multiples à la fois pour les citoyens, les policiers municipaux, les finances de la Ville.

- ✓ Souplesse opérationnelle et augmentation de l'amplitude des heures de service
- ✓ Amélioration des moyens d'action (véhicule de police, outil de cartographie des agents et des véhicules, etc.)
- ✓ Qualité de l'encadrement avec la possibilité de recourir à des profils plus expérimentés. On voit des commandants de police qui ont l'habitude du terrain rejoindre des services de police intercommunaux.
- ✓ Meilleure interaction et coordination avec les forces de police nationale.
- ✓ Meilleure action dans les zones limitrophes des communes concernées. Je pense en particulier au secteur des Blagis, secteur limitrophe de quatre communes.

Sans oublier une meilleure mutualisation des centres de supervision urbaine, les CSU, où sont exploitées les images des caméras vidéo. Cette mutualisation se traduit généralement par une plus grande amplitude horaire, une plus grande souplesse et une plus grande capacité d'investissement en particulier dans les nouvelles technologies.

Les villes limitrophes de Sceaux emploient des effectifs de police nationale dont le nombre est proche de ceux de Sceaux (chiffres 2020, source ministère de l'Intérieur), par exemple :

- ✓ 11 policiers municipaux à Fontenay-aux-Roses
- ✓ 9 à Bourg-la-Reine
- ✓ 10 à Châtenay-Malabry

Il ne s'agit pas de se substituer à la police nationale, mais plutôt de compléter son action dans les territoires.

Il s'agit aussi de partager avec les communes limitrophes les bénéfices financiers et opérationnels d'une police municipale mutualisée, qui serait l'une des premières du département.

C'est pour ces raisons que nous souhaitons formuler un vœu vers les villes limitrophes de Sceaux, et parmi elles Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses pour la mise en place d'une police pluri-communale.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci.

Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Personne ?

Je dirai donc un mot. D'abord, vous confondez mutualisation et intercommunalité. Les polices intercommunales ne sont pas des polices mutualisées. Ce sont des polices qui dépendent de l'intercommunalité.

S'agissant des CSU, il y a eu voici plusieurs années, et cela même avant la création du territoire, des tentatives de mutualisation des CSU. Elles n'ont pas abouti, car aucune commune n'a souhaité mutualiser son CSU. Et d'autres communes ne voulaient pas de CSU, notamment Châtenay-Malabry qui n'a pas de caméras sur son territoire et qui n'a donc pas de CSU. Nous avons donc été amenés, dans le cadre des travaux d'extension du service Tranquillité urbaine, à installer un CSU à Sceaux.

Je dirai pour terminer que la mutualisation de la police municipale, cela s'appelle la police nationale. Vous pouvez adresser votre vœu aux villes voisines si vous le souhaitez, mais vous pouvez l'envoyer aussi à M. Darmanin.

Nous passons au vote sur ce vœu.

Jean-Christophe DESSANGES

La terminologie d'intercommunalité pour les polices mutualisées est reconnue comme une police dont les effectifs sont partagés entre communes et non pas au niveau de l'intercommunalité. C'est la loi de 2019 qui a permis cette évolution.

M. le maire

Très bien. Nous avons compris.

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'ai pas l'impression.

M. le maire

Monsieur Dessanges, nous ne sommes pas d'accord avec une police intercommunale, pluri-communale ou mutualisée. Nous ne sommes pas d'accord parce que les autres communes ne sont pas d'accord non plus. Cela se fera peut-être un jour. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Le jour où la ville de Sceaux aura fusionné avec les villes de Fontenay, de Bagneux et de Bourg-la-Reine, ce sera peut-être le cas. On aura peut-être une très grande ville qui s'appellera Vallée Sud-Grand Paris ou qui aura un nom très long comportant le nom de toutes les communes, moyennant quoi on ne

pourra plus faire de cartes d'identité, car le logiciel n'admet pas des noms de plus de 40 caractères, ce qui pose d'ailleurs d'énormes problèmes.

Nous passons donc au vote sur ce vœu.

Jean-Christophe DESSANGES

Je suis sidéré, Monsieur le maire, par la désinvolture avec laquelle vous prenez ce vœu...

M. le maire

Ce n'est pas de la désinvolture, Monsieur Dessanges. C'est le constat de la réalité.

Jean-Christophe DESSANGES

41 cambriolages pour 10 000 habitants, Monsieur le maire. Il y a eu 80 cambriolages à Sceaux dans les 8 premiers mois. Vous trouvez cela normal ?

M. le maire

Je ne trouve pas cela normal, mais s'il y a des cambriolages. Ils ne sont tout de même pas de notre fait.

Jean-Christophe DESSANGES

Non, mais c'est vous qui êtes responsable.

M. le maire

Vous croyez peut-être que s'il n'y a pas de cambriolages dans les autres villes, c'est parce qu'il y a plus de police municipale ?

Jean-Christophe DESSANGES

Bien sûr, Monsieur le maire.

M. le maire

Mais bien sûr que non. Qui va aller cambrioler dans le 93 ? Pourquoi viennent-ils à Sceaux d'après vous ? Vous êtes-vous posé la question ?

Jean-Christophe DESSANGES

Et pourquoi ne vont-ils pas à Bourg-la-Reine ? Vous savez qu'il y a encore plus de passages et pourtant il y a moitié moins de cambriolages qu'à Sceaux.

M. le maire

Ils vont aussi cambrioler à Bourg-la-Reine. Mais peut-être que les Réginauburgiens protègent mieux leur domicile. Ce n'est pas impossible.

Nous passons au vote sur ce vœu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À la majorité, le conseil a rejeté le vœu du groupe Sceaux Ensemble en faveur de la mutualisation des services de police municipale de Sceaux avec ceux des villes limitrophes avec 28 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, Mme Annick Lacroix, Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski) et une abstention (M. Xavier Tamby).

Je vous remercie. La séance est levée.

La séance du conseil municipal est levée à 0 h 12.